



C'est avec un grand plaisir que je vous présente, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, mes meilleurs vœux pour l'année 2011, en souhaitant que celle-ci vous apporte santé et réussite.

Comme le veut la tradition, ce bulletin vous permettra d'avoir les grandes lignes de la vie de notre village pour l'année 2010 et vous fera part des projets pour l'année en cours. Il demeure un lien privilégié entre, ses habitants, et celles et ceux que la vie a éloignés de nos montagnes. Et je sais, par vos témoignages, combien nombre d'entre vous apprécient d'avoir « des nouvelles du pays ».

Depuis fin 2010, les travaux de restructuration de la maison de retraite ont débuté. Nous avons encore quelques difficultés à imaginer l'envergure de ce nouveau bâtiment au sein de notre village. D'ici l'été, nous devrions avoir une idée plus précise de son impact visuel. Quant à la nécessité économique d'un tel projet, elle n'est plus à démontrer.

Je remercie tous les généreux donateurs sensibles à la sauvegarde de l'église et donc à la réfection de son toit et précise qu'il est encore temps de nous apporter votre aide, sachant que les travaux débiteront au printemps 2011.

Enfin, je ne saurais conclure sans avoir une pensée émue pour Marcellin qui, il y a plus de 20 ans, me demandait d'être son adjoint .Il avait toujours voulu transmettre sa vision, au sein d'un petit village, de la vie politique qu'il aimait proche des administrés. Je le remercie en particulier de nous avoir transmis l'énergie nécessaire à la réalisation de nombreux projets et de nous avoir appris à ne jamais baisser les bras et à toujours aller de l'avant pour la recherche des informations et des aides indispensables à leur réalisation.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une nouvelle fois une bonne et heureuse année 2011, pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Bonne lecture...

François Blache

Sommaire

| | |
|--|----|
| Hommage à Marcelin Dumas | 2 |
| Principales décisions du Conseil municipal en 2010 | 4 |
| Le budget communal en 2010 | 14 |
| Vie locale | 19 |
| Le mot des associations | 23 |
| Informations | 29 |
| Etat civil | 32 |

Le 23 octobre Marcellin (Dumas) s'éteignait à l'âge de 88 ans. Il laisse derrière lui une vie publique longue et entièrement dévouée à la défense et au service des autres.

Ce dévouement débute en 1943 lorsqu'il s'engage dans la Résistance pour combattre les occupants et leurs collaborateurs. Il a toujours été avare de témoignages sur cet épisode tragique mais il ne voulait tirer aucune gloire de faits qui, pour lui, n'avaient rien d'exceptionnels. Il estimait simplement n'avoir fait que son devoir. A la libération, il continue son combat pour la liberté, l'équité, la justice sociale au sein du parti qu'il juge le plus apte à se rapprocher de ces objectifs : le parti communiste. Il lui restera fidèle jusqu'au bout même si quelque divergence éthique l'en éloignera une courte période.

En 1953, marié et déjà père de trois de ses quatre enfants, alors qu'il travaille dans une ferme en tant qu'arboriculteur, il est élu Conseiller municipal au Pouzin, (il sera premier adjoint en 1971). Il est déjà très apprécié par l'ensemble de ses concitoyens. De 1960 à 1962, il va même y diriger la clique des sapeurs-pompiers pour pallier l'absence de leur chef alors gravement malade. Il sera ainsi élu Conseiller général du canton de Chomérac en 1976 (il le restera jusqu'en 1994). Puis, en 1977, il devient presque naturellement Maire du Pouzin. Pour constituer sa liste il s'appuie, bien sûr, sur des personnes de son parti, mais aussi, et surtout, sur des électeurs qui lui sont fidèles et qui constituent la majorité d'entre eux.

S'il est réélu en 1983 en employant la même tactique, en faisant confiance aux mêmes personnes, il n'en sera pas de même en 1989 lorsque cette façon de faire déplaira à quelques «futurs ex-colistiers» adeptes d'une conduite plus favorable à son parti à défaut de correspondre à la réalité du terrain. Les manœuvres entre les deux tours causeront la perte de son fauteuil et il lui faudra un certain temps pour digérer ce qu'il estimait être un non-sens, une trahison.

Heureusement pour nous, il devient ainsi libre de son temps, même s'il reste Conseiller général. Car l'année suivante, en 1990, notre Maire vient de démissionner et nous cherchons quelqu'un de compétent pour gérer les intérêts de notre commune. Marcellin correspond parfaitement à la personne recherchée, surtout qu'à cette époque sa belle-mère demeure à la Maison de retraite et qu'il vient souvent lui rendre visite. Pour limiter ses allers retours, il s'est même récemment fait construire un modeste pied-à-terre où il réside de temps en temps. Il ne reste donc plus qu'à le convaincre. Fort de son expérience, heureux de la confiance que nous lui témoignons, revanchard peut-être, il acceptera cette offre. Quelques jours plus tard, il sera élu Maire de Marcols, une fonction qu'il occupera jusqu'en 2001.

Pendant ces onze années, il va former son successeur en lui favorisant le parcours qu'il avait lui-même suivi : Conseiller municipal puis Adjoint pour acquérir tous les rouages nécessaires à la bonne gestion d'une commune. Mais il va surtout marquer son passage par des décisions qui vont marquer la vie de notre village :

- acquisition du garage communal ;
- acquisition de Gerland et création de la place aujourd'hui Marie Giraud ;
- aménagement de la salle des associations ;
- création de la bibliothèque municipale ;
- organisation du transport des enfants entre Marcols et Albon ;
- mise en place du portage des repas à domicile (par le biais du CCAS) ;
- aboutissement du plan de financement et réalisation des travaux relatifs aux appartements de la cure.

Mais pendant plus de 40 ans, il va aussi consacrer une partie de son temps à une cause qui servira de trait d'union à sa vie publique, la ligue contre le cancer où il occupera plusieurs fonctions. Le papier que m'ont envoyé les responsables de la ligue départementale de l'Ardèche ne peut être plus explicite :

Marcellin Dumas, un engagement de longue date dans la lutte contre le cancer

En 1965, Mr Marcellin Dumas, installé au Pouzin, est déjà responsable du Comité local et très fortement impliqué dans la lutte contre le cancer. D'un humanisme profond, cet homme intègre et engagé va porter haut et fort la lutte contre le cancer dans sa commune.

Ainsi, chaque année, son Comité local va venir grossir l'enveloppe « Recherche » attribuée par le Comité de l'Ardèche au Centre Léon Bérard en particulier. Pour ce faire, il organise des soirées, des bals, des lotos, autant d'exemples de son implication, de son dévouement. Il sait que la Ligue contre le cancer et ses Comités constituent le premier financeur privé de la Recherche en France.

En 1984, Mr Marcellin Dumas devient logiquement membre du Conseil d'administration de la Ligue contre le cancer de l'Ardèche.

Quelques années plus tard, devenu Maire de Marcols les Eaux, il propose sa commune comme premier lieu d'accueil pour une Assemblée généralisée décentralisée de la Ligue. Ce sera un grand succès grâce à la mobilisation de son Comité des fêtes local et une journée inoubliable qui marquera le début des traditionnelles « journées des amis de la Ligue ».

En 1998, reconnaissance suprême et amplement méritée, il reçoit la médaille d'or de la Ligue nationale contre le cancer.

Tout au long de sa vie, Marcellin est resté très présent et porteur d'un message de solidarité envers les malades. Tous les amis de la Ligue garderont longtemps un souvenir ému de ce discret, modeste mais efficace compagnon de la lutte contre le cancer.



Remise de chèque aux chercheurs 1997 : Mr Marcellin Dumas, Vice-président du Comité, remet un chèque au Professeur Thierry Philip, directeur du Centre Léon Bérard - Lyon

Tous ceux qui l'ont côtoyé n'ont pu que se féliciter de son bon sens, de sa gentillesse, de son humanisme et de sa bonhomie. Ils savent aussi qu'il aimait se retrouver autour d'une bonne table entouré d'amis et de chants à la gloire de l'Ardèche qu'il chérissait tant.

Son passage à Marcols nous aura permis d'apprécier ses qualités d'élus en particulier mais aussi d'homme en général.

Réussir aussi bien sa vie citoyenne, faire une quasi-unanimité autour de soi, que pouvons-nous espérer de mieux à la fin de notre passage sur terre face à cette inéluctable heure dernière ?

Merci pour tout Marcellin, tu peux dormir en paix.

Michel Gemo

Eau et assainissement

Mise en conformité des captages d'eau potable

Le 20 mai 2010, Mr le Maire indique au Conseil municipal que Mr Tschanz, hydrogéologue agréé, chargé d'établir un rapport hydrogéologique relatif à la protection des captages, a demandé que soit réalisé un traçage afin d'appréhender la relation pouvant exister entre les cours d'eau qui se trouvent à proximité immédiate des ouvrages de "l'Adreyt de la Combe et de la Beaume", et les eaux captées ainsi qu'une reconnaissance de l'ouvrage de captage du ruisseau de Marcelly. Trois bureaux d'études ont été consultés. Deux ont fait une proposition. Mr le Maire indique qu'il a examiné ces propositions et qu'il a émis un avis favorable à la proposition d'"Idées Eaux". Il demande au Conseil municipal d'approuver ce choix. Après avoir pris connaissance des tarifs, des délais d'exécution, et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le choix de la proposition du bureau d'études "Idées Eaux" pour un montant de 3 880 € HT.

Travaux d'extension du réseau d'eau potable

Le 17 août 2010, Mr le Maire fait part des propositions qu'il a reçues concernant les travaux d'extension du réseau AEP à effectuer afin d'alimenter la parcelle AC 155 faisant l'objet d'une demande de permis de construire par Mr Lionel Vialle. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis d'un montant de 8 955.34 € HT de l'entreprise Hilaire de Mariac.

Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement à venir

Le 20 septembre 2010, dans le cadre des futurs travaux assainissement et d'eau potable, Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 22 juillet 2010, qui, faisant suite à la consultation et à l'ouverture des plis, approuvait le choix du bureau Pöyry Environnement à Aubenas comme concepteur, maître d'œuvre. Il soumet au Conseil municipal le montant du marché de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 17 100 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir entre la commune et la SA Pöyry, le montant de ce document étant arrêté à la somme de 17 100 € HT ;
- autorise Mr le Maire à signer ce document et les pièces annexes ;
- constate que le financement de la dépense est assuré dans le cadre du financement général des travaux ;
- transmet à Mr le Préfet de l'Ardèche la présente délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

Convention d'entretien du réseau d'eau potable

Le 20 octobre 2010, Mr le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de renouveler pour 2010 la convention d'entretien du réseau d'eau potable. Ce renouvellement porte sur un an. En fin d'année 2010, une publicité sera effectuée afin de demander des devis sur une durée plus longue. Après avoir pris connaissance des termes de la convention proposée par la société Saur et en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention d'un montant de 2 861.24 € HT pour un an.

Choix de l'entreprise pour les travaux d'extension

Le 20 octobre 2010, Mr le Maire indique que la délibération du 19 août 2010, reçue à la Préfecture le 30 août 2010 et concernant l'approbation du choix de l'entreprise pour les travaux d'extension AEP afin d'alimenter la parcelle AC155, manque de précisions et que, sur demande des services de la Préfecture, il convient de l'annuler et de délibérer à nouveau. Mr le Maire rappelle donc qu'une consultation a été effectuée par voie d'affichage. Cette consultation s'étant avérée infructueuse, deux entreprises ont été consultées. L'ouverture des plis a eu lieu le 17 août :

- Devis de l'entreprise Hilaire : 8 955.34 € HT
- Devis de l'entreprise MBTP : 12 851.10 € HT

Il indique que le choix s'est porté sur le devis de l'entreprise Hilaire de Mariac pour un montant de 8 955.34 € HT. Il indique également qu'il a signé un « contrat de dématérialisation des marchés publics » avec les Inforoutes de l'Ardèche pour un montant annuel de 100 € ce qui permettra notamment de procéder pour un moindre coût aux obligations de publicité des marchés à partir de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le choix du devis d'un montant de 8 955.34 € HT de l'entreprise Hilaire de Mariac et prend note de la décision de Mr le Maire concernant le contrat de dématérialisation des marchés publics.

Tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2011

Le 18 novembre 2010, Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que le prix de l'eau doit être fixé avant la fin de l'année pour l'année suivante et fait part de l'esquisse de budget pour 2011. Il indique que l'Agence de l'eau a augmenté les tarifs des redevances. Après en avoir délibéré, et pris connaissance des divers éléments concernant les dépenses prévues en 2011, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs suivants :

Eau potable:

- partie fixe (abonnement) : 3.26 € HT / mois
- partie proportionnelle: 2.04 € HT / m³
- location du compteur : 5.25 € HT / mois

Pour info: le montant de la redevance pour la pollution de l'eau domestique fixé par l'agence de l'eau sera de 0.21 € HT/m³.

Assainissement :

- partie fixe (abonnement) : 3 € HT / mois
- m³ assainis : 0.76 €

Pour info: redevance pour modernisation des réseaux de collecte : montant fixé par l'agence de l'eau à 0.15 € HT/m³.

La facturation sera établie semestriellement (juin et décembre) et un seul relevé de compteur sera effectué.

Autres tarifs concernant l'eau potable

- remplacement du compteur comme suite à une détérioration qui découle de la responsabilité de l'abonné (gel ou autre) :
 - ancien réseau : 100 € HT pour un remplacement avec mise en place d'un compteur en état de marche.
 - nouveau réseau (travaux réalisés à partir de 1990) : prix réel HT de l'intervention par une entreprise avec fourniture d'un compteur neuf
- déplacement ou modification du compteur existant à la demande de l'abonné : 320 € HT
- dépose du compteur : 105 € HT
- repose du compteur : 160 € HT
- Il est rappelé les termes de la délibération du 15 décembre 1999 concernant les fuites importantes après compteur :
 - jusqu'à un dépassement de trois fois la consommation de l'année précédente la facturation du relevé d'eau sera totale
 - La quantité relevée au-dessus ne sera facturée à l'abonné qu'à 50 %

Autres tarifs concernant l'assainissement

Contribution financière des propriétaires au coût de réalisation des branchements : 800 € HT (payables sur deux années)

Chaudière communale

Contrat d'entretien de la chaufferie

Le 21 janvier 2010, Mr le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de confier l'entretien de la chaufferie bois à une entreprise. Il fait part des propositions qu'il a reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de confier pour une durée de trois ans sur la base de 1010 € HT pour l'année 2010, l'entretien de la chaufferie à bois déchiqueté à l'entreprise Ginoux de Vals les Bains.

Proposition de résiliation du marché de fournitures de bois déchiqueté

Le 22 juillet 2010, Le Conseil municipal, considérant :

- que malgré les nombreux courriers envoyés à l'entreprise concernant le taux d'humidité du bois largement supérieur à celui indiqué dans le cahier des charges, il n'a été constaté aucune amélioration,
- que ce problème persistant va engendrer des frais d'entretien très importants au niveau des chaudières ainsi que le remplacement des réfractaires sur ces deux chaudières et une usure prématurée des vis de remplissage et des éléments mécaniques,
- que ne peuvent être jugées recevables les explications reçues le 28 juin 2010 de l'entreprise Cros à la suite du courrier de Mr le Maire le 14 juin 2010 lui demandant une réponse argumentée sur la provenance des taux d'humidité constatés lors des analyses de la saison de chauffe 2009/2010 et sur les correctives qu'elle comptait prendre pour la prochaine saison.
- qu'une première mise en demeure a été effectuée le 11 juin 2010 et une deuxième le 12 juillet 2010 à la suite du manque d'argumentation et de motivation du courrier précité en date 28 juin 2010,

sur proposition de Mr le Maire, et après en avoir discuté et délibéré :

- prononce la résiliation du marché de fournitures conclu le 31 juillet 2009 avec la SARL Cros Père et Fils, pour l'approvisionnement en bois déchiqueté de la chaufferie collective de Marcols les Eaux. Conformément à la loi, s'agissant d'un manquement aux conditions et caractéristiques prévues dans les pièces constitutives du marché, celui-ci est résilié sans indemnités ;
- précise que cette résiliation prend effet à compter du jour de la réception de la présente délibération par le représentant de l'Etat
- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette résiliation.

Consultation concernant le choix d'un fournisseur de bois déchiqueté

Le 22 juillet 2010, à la suite de la décision de résilier le marché de fournitures avec l'entreprise Cros, Mr le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient dès à présent de lancer une nouvelle consultation concernant le choix d'un fournisseur de bois déchiqueté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à lancer cette consultation, dès que la résiliation du marché, le 31 juillet 2009, aura été notifiée à l'entreprise Cros, et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Approbation du nouveau fournisseur de bois déchiqueté

Le 17 août 2010, Mr le Maire rappelle que, à la suite de la décision du Conseil municipal en date du 22 juillet 2010 de résilier le marché de fourniture de bois déchiqueté avec l'entreprise Cros une nouvelle consultation a été lancée. Une seule offre est parvenue à la mairie dans les délais. Cette offre a été examinée par la commission de consultation et d'appel d'offres le 16 août. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le choix de la commission de retenir l'offre de l'entreprise APEX Bois de St Michel de Chabrillanoux pour un montant de 25 € HT/MAP. Mr le Maire est autorisé à signer le marché à bons de commandes sur une durée de trois ans ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Aménagement du territoire

Rejet du projet de création d'une zone de développement de l'éolien

Le 21 janvier 2010, Mr le Maire présente le dossier, que les élus ont pu consulter en mairie avant la réunion, concernant le projet de création d'une zone de développement de l'éolien (ZDE) sur la Communauté de communes du Pays d'Aubenas- Vals et les communes de Aizac, Asperjoc, Labastide sur Besorgues, Laviolle, Lachamp Raphael, Mézilhac, Juvinas. Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, considérant que Marcols n'en tirera aucuns bénéfices mais seulement un éventuel désagrément visuel, se prononce contre ce projet par 4 voix contre et 5 abstentions.

Entretien du réseau d'éclairage public

Le 18 février 2010, Mr le Maire rappelle que la commune a confié au Syndicat départemental de l'énergie de l'Ardèche (SDE 07) l'entretien du réseau d'éclairage public.

Le comité syndical du SDE 07 a, par délibération en date du 21 décembre 2009, décidé de modifier par avenant cette convention. Depuis la mise en place de cette convention, en 2002, les préoccupations de développement durable ont amené les collectivités à modifier leurs sources lumineuses et à évoluer vers des lampes à vapeur de sodium qui s'avèrent être plus performantes. Or, leur coût d'entretien, si l'on s'en tient au barème de la convention, est plus élevé que pour des lampes à incandescence appelées à disparaître en 2015.

Ces modifications portent sur l'indice d'actualisation des prix et sur le changement dans les bases de tarifications qui doivent évoluer progressivement pour tenir compte des changements en cours et à effectuer sur les sources lumineuses les moins performantes. Mr le Maire donne lecture du projet d'avenant proposé par le SDE 07.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant présenté par Mr le Maire
- Autorise Mr le Maire à signer l'avenant à la convention d'entretien de l'éclairage public.
- S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires au règlement de la contribution aux frais d'entretien de l'éclairage public.

Demande de retrait de la commune du Syndicat Départemental de l'Équipement de l'Ardèche (SDEA)

Le 17 juin 2010, Mr le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le retrait de la commune du Syndicat Départemental de l'Équipement de l'Ardèche (SDEA) car la participation de ce syndicat à certains projets communaux est soumise à un montant minimum de travaux trop élevé pour que le budget d'investissement communal puisse réaliser ce genre de projet dans les prochaines années. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette démarche et sollicite le retrait de la commune du SDEA à compter de 2010.

Extension du réseau électrique

Le 22 juillet 2010, Mr le Maire indique que dans le cadre de la demande de permis de construire de Mr Lionel Vialle (parcelle AC 155), il est nécessaire de procéder à une extension du réseau électrique. Des démarches ont été effectuées auprès du service départemental de l'énergie (SDE07). Un dossier a été établi. La participation de la commune a été évaluée à environ 1750 € HT. Mr Lionel Vialle s'est engagé par écrit à rembourser cette participation à la commune. Mr le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'extension du réseau électrique pour construction nouvelle et autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande et aux travaux. Il le charge également par la suite des démarches nécessaires pour le remboursement de la participation de la commune par Mr Lionel Vialle.

Dénomination officielle de la place "Marie Giraud"

Le 20 septembre 2010, Mr le Maire rappelle qu'à plusieurs reprises il avait été évoqué le classement dans le domaine public de la parcelle AB 447 appartenant au domaine privé de la commune. Située devant le bâtiment de Gerland, cette parcelle serait intégrée dans le classement des places publiques. De plus, il avait été également évoqué de procéder à la dénomination de cette place, cette possibilité relevant de la compétence du Conseil municipal qui, après en avoir délibéré:

- décide d'incorporer la parcelle cadastrée AB 447 dans le domaine public de la commune ;
- indique que cette place sera ajoutée au tableau de classement de voirie des places publiques ;
- décide de dénommer cette place « Place Marie Giraud » en hommage à Marie Giraud, première maire de l'Ardèche, maire de Marcols les Eaux du 13 mai 1945 au 02 novembre 1947 ;
- charge Mr le Maire des démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant ;
- décide de l'organisation d'une cérémonie pour l'inauguration de la place ainsi que de la pose d'une plaque.

Travaux d'assainissement à réaliser pendant les travaux de terrassement de la future Maison de retraite

Le 18 novembre 2010, Mr le Maire rappelle que le bureau d'études Pöyry avait estimé les travaux d'assainissement à réaliser en parallèle avec les travaux de terrassement de la future Maison de retraite, à 12 014,58 € H.T. détaillé comme suit :

- montant des Travaux 11 650,58 € ;
- essais d'étanchéité 364,00 €.

Conformément au Code des marchés publics et après vérification, il apparaît que l'entreprise Hilaire de Mariac a présenté une offre satisfaisante. Le montant du marché s'élevant à la somme de 11 996,70 € H.T. soit 14 348,05 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le Marché passé selon la Procédure Adaptée, à intervenir entre la Commune de Marcols les Eaux et l'entreprise Hilaire ;
- autorise Mr le Maire à signer ces documents et les pièces annexes ;
- transmet à Mr le Préfet de l'Ardèche la présente délibération, ainsi que les pièces annexées, afin que ces documents soient rendus exécutoires.

Projet de réalisation d'un lac collinaire

Le 18 novembre 2010, dans le cadre de la sécurité incendie, un projet de lac collinaire a été présenté par Mr le Maire au Conseil municipal sous forme de plan sommaire, ce futur ouvrage se situerait au-dessus du camping de Gourjatoux. L'étude financière est également présentée, le coût approximatif de cette réalisation est d'environ 15 000€. Plusieurs possibilités de subventions existent, le Conseil régional, le Conseil général, l'agence de l'eau ainsi que EDF Environnement, des demandes seront réalisées.

Validation de deux tracés de randonnée

Le 18 novembre 2010, Mr le Maire présente les propositions des tracés de randonnées transmis par la Communauté de communes des Châtaigniers. Une copie de ces tracés a été transmise à chaque membre du Conseil municipal. Mr le Maire indique qu'il convient de les valider en totalité ou en partie. Concernant le passage chez les privés, une convention sera signée ultérieurement. C'est la Communauté de communes qui a la charge de cette démarche auprès des privés. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide les tracés suivants :

- **tracé n° 7** : « Marcols les Eaux- Mauras - La feuille - Champ de Mars - Mauras - Marcols les Eaux » concernant ce tracé, le Conseil municipal émet une réserve sur la partie "chemin des marcolais" reliant Marcols à Mauras. Il demande que lors de l'établissement des documents il soit noté qu'il y a un danger pour les randonneurs de septembre à mai à cause des animaux qui sont en pâtures (durant cette période il convient d'emprunter la route communale) ;
- **tracé n° 9** : « Marcols les Eaux- Ribiers - Le Don - Crouset - Col Pendey - Monteil - Marcols les Eaux ». Pas d'observation à formuler.

Camping municipal

Conditions pour le séjour de l'association "Mains Unies"

Le 20 mai 2010, Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la demande de l'association Mains Unies pour venir au camping durant 3 semaines du 10 juillet au 31 juillet 2010.

Cette demande avait été examinée lors d'une réunion le 19 novembre 2009 et le tarif fixé à 2 678 €. L'association ayant confirmé sa venue, il s'agit aujourd'hui de valider ce tarif et de rappeler par délibération les conditions de séjour de l'association au camping. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande de l'association sous les conditions suivantes :

- l'association sera présente au camping sur la même partie qu'en 2009 et ce du 10 juillet au 31 juillet 2010 ;
- durant cette période, la salle de Gourjatoux est mise à sa disposition ainsi que le local annexe. Aucune autre manifestation ne sera organisée dans cette salle. Un état des locaux et du matériel (chaises, tables, appareils...) sera dressé entre l'association et un représentant de la Mairie au début et à la fin de la période de location ;
- une caution de 500 € sera demandée à l'association lors de l'état initial des lieux et lui sera rendue lors de son départ si aucune dégradation n'est constatée ;
- l'élu, responsable du camping, doit pouvoir s'adresser à la même personne durant la totalité du séjour de l'association.
- concernant le coin repas, il sera situé au même endroit qu'en 2009 ;
- les tables appartenant au comité des fêtes mises à disposition de l'association chaque année pourront être utilisées par le comité le premier week-end d'août. Dans ce cas la commune mettra d'autres tables à disposition de l'association ;
- le 31 juillet, la salle sera libérée au plus tard à 12 heures. Une aide de la part de la commune sera prévue pour entreposer le matériel à l'arrivée et au départ dans les mêmes conditions que les autres années ;
- le coût de location est établi sur une base maximale de 18 emplacements et fixé à 2 678 € ;
- un frigo et un congélateur sont mis à disposition de l'Association comme précédemment ;
- si des membres de l'association souhaitent louer une caravane « estivale » elle sera facturée directement aux intéressés
- hors de la période précitée, les tarifs appliqués aux personnes présentes au camping (organisateur notamment) seront ceux fixés par délibérations du 14 mai 2009 ;
- le montant de l'acompte est fixé à 1 000 €, un titre de recette sera adressé à l'association début juin 2010.

Achat d'un mobil-home

Le 17 juin 2010, après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à régler à Mr Mickael Delarbre, demeurant à Les Ollières sur Eyrieux, l'acquisition par la commune d'un mobile home d'un montant de 1800 €. Cette dépense avait été prévue lors du vote du budget général 2010.

Tarifs du camping pour la saison 2011

Le 17 juin 2010, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs journaliers du camping municipal pour l'année 2011. Les tarifs applicables à compter du 01 janvier 2011 sont inchangés par rapport à 2010 et sont donc les suivants :

| Formule | Tarifs |
|---|---------|
| Forfait 2 adultes | 7.50 € |
| Enfant de moins de 5 ans | Gratuit |
| Enfant de 5 à 12 ans | 1.50 € |
| Adulte supplémentaire | 2.70 € |
| Branchement électrique | 2.60 € |
| Garage mort pleine saison (du 15 juin au 31 aout) | 2.20 € |
| Garage mort hors saison | 1.00 € |
| Jetons pour machine à laver le linge | 3.50 € |
| Personne étrangère au camping désirant utiliser les douches | 1.52 € |

A la réservation, il sera demandé un acompte de 25 %. Le solde sera versé lors de la remise des clefs ainsi qu'une caution de 200€. Une réduction de 10 % sera accordée sur la totalité du séjour pour une location de 2 semaines consécutives et plus.

| Caravanes « Estivales » | | |
|--|--------|---------|
| Périodes | Nuitée | Semaine |
| Du 30 avril au 08 juillet 2011 inclus | 30 € | 180 € |
| Du 9 juillet au 26 août 2011 inclus | 40 € | 250 € |
| Du 27 août au 30 septembre 2011 inclus | 30 € | 180 € |

Paiement du solde de la location des caravanes « Estivales »

Le 21 octobre 2010, Mr le Maire informe le Conseil municipal que, par lettre du 09 septembre 2010, il avait sollicité la SARL « Cap Loisirs » afin de régler le solde de la location des caravanes « estivales » (délibération du 22 janvier 2009) en trois fois au lieu de deux et ce compte tenu de la faible fréquentation du camping cet été.

Par lettre du 27 septembre, la société Cap Loisirs accepte de modifier le règlement de la location des structures à savoir que le solde dû de 5 400 € sera facturé sur 3 ans au lieu de 2 et ce avec accord du Conseil municipal.

Mr le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette possibilité. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition concernant le règlement du solde de la location des structures sur 3 ans au lieu de 2 (soit 1 800 € par an sur 3 ans au lieu de 2 700 € par an sur 2 ans). Mr le Maire est chargé des démarches auprès de la SARL Cap Loisirs.

Location d'une caravane hors période estivale

Le 21 octobre 2010, Mr le Maire informe le Conseil municipal que Mr Anthony Hart a demandé à louer une caravane du 27 septembre au 31 octobre 2010 soit 5 semaines. Il indique que cette demande étant intervenue après le Conseil municipal du mois de septembre il a procédé à une réunion du bureau municipal afin de l'étudier. Etant donné que les locataires ne pourront pas bénéficier de tous les services du camping, le bureau municipal a indiqué un tarif de 60 € par semaine. Mr le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition du bureau municipal soit la location d'une caravane à Mr Anthony Hart pour un montant de 60 € par semaine étant entendu que la période annoncée au départ pourra être prolongée.

Divers

Départ de la locataire du logement des écoles 1^{er} étage

Le 20 mai 2010, Mr le Maire annonce au Conseil municipal le départ de Mme Viviane Morel du logement qu'elle occupait aux écoles. Son départ est effectif depuis le 1^{er} mai 2010. Comme suite à l'état des lieux, il s'avère que le logement et son mobilier ont subi de nombreuses dégradations durant la location de Mme Morel, dégradations dont elle fait d'ailleurs état dans ses courriers. Mr le Maire dresse l'inventaire des fournitures et du mobilier qu'il a été nécessaire d'acquérir afin que les préposés aux travaux puissent remettre en état l'appartement. Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur le non remboursement de la caution à Mme Morel d'une part et d'autre part propose de lui facturer certaines fournitures nécessaires à la réalisation des travaux ainsi que le remplacement du canapé très endommagé. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas rembourser la caution de 230 € à Mme Morel et lui demande le remboursement des éléments suivants :

- un "clic-clac" au tarif de 129 € ;
- du lino pour un montant total de 372.15 € en remplacement des moquettes qui ont dues être enlevées. Un titre, accompagné des factures, sera transmis à Mme Morel.

Mr le Maire est autorisé à passer les écritures comptables relatives aux décisions précitées. Les autres frais (peinture et tapisserie) restent à la charge de la commune car l'on peut considérer qu'il s'agit d'une dépense d'entretien régulier. Le Conseil municipal indique que le non remboursement de la caution permettra de compenser une partie minime des heures que les préposés aux travaux auront effectuées pour la remise en état de cet appartement.

Emprunt pour le financement des investissements 2010

Le 17 juin 2010, Mr le Maire rappelle que lors du vote du budget général il avait été prévu de réaliser un emprunt afin de financer les projets comprenant notamment la réfection du toit de l'église, l'installation du chauffage dans les appartements communaux et de la mairie ainsi que divers autres travaux. Il indique que trois établissements de crédits ont été consultés et après examen des offres :

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes un prêt selon les caractéristiques suivantes :
 - montant : 70 000 € sur une durée de 20 ans ;
 - taux actuel : 3.51 % fixe sous réserve de la signature du contrat et du débloqué de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition ;
 - échéances de remboursement annuelles : s'agissant d'un prêt à annuités réduites le taux est ramené à 3.26 % si le versement des fonds s'effectue au 15 septembre 2010 et que la date de la 1^{ère} échéance est fixée au 15 janvier 2011 ;
- s'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires ;
- s'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées. Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Paiement d'indemnités kilométriques à un agent communal pour les besoins du service

Le 17 juin 2010, Mr le Maire indique Mr Didier Martin, agent des services techniques, va devoir utiliser de temps en temps son véhicule personnel pour les besoins du service. Il demande au Conseil municipal de se prononcer pour lui mandater des indemnités kilométriques. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mr Didier Martin à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service et autorise Mr le Maire à lui mandater les indemnités kilométriques correspondantes sur la base prévue à cet effet et au vu d'un état des kilomètres parcourus et du certificat d'immatriculation du véhicule.

Emploi saisonnier pour la gestion du camping

Le 17 juin 2010, Mr le Maire précise d'une part que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois. Il rappelle d'autre part qu'une délibération créant un emploi doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour un besoin saisonnier, des agents non titulaires pour exercer des fonctions de régie et entretien du camping municipal. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Mr le Maire à recruter, pour faire face aux besoins saisonniers précités, des agents non titulaires correspondant au grade d'adjoint des services techniques, sur la base de 10 heures hebdomadaires du 1er juillet au 31 août 2010, et à mandater des heures complémentaires selon les besoins du service ;
- dit que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence ;
- autorise en conséquence Mr le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Renouvellement d'un contrat d'aide à l'emploi (CAE)

Le 22 juillet 2010, Mr le Maire rappelle que le CAE de Mr Didier Martin se termine le 30 septembre 2010. Il précise que les aides ont été modifiées. Le CAE en cours bénéficie pour 35 h d'une aide de l'Etat de 90 % alors que le nouveau contrat unique d'insertion (CUI) ne sera aidé que sur 30 h mais à 95 %. Mr le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal demande le renouvellement du contrat aidé de Didier Martin pour 35 h durant 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2010. Il a pris note que l'aide de l'Etat porterait uniquement sur 30 h. Il décide que vu le travail effectué par Mr Martin tant au niveau de l'AEP/Assainissement qu'au niveau de la gestion de la chaufferie bois le coût des 5 heures hebdomadaires non aidées seraient pris en charge en partie par ces deux budgets. Mr le Maire est chargé des démarches auprès de Pôle Emploi et autorisé à signer tous documents relatifs à cet emploi ainsi que le contrat de travail.

Tarifs du portage des repas à domicile

Le 22 juillet 2010, Mr le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de Mme Firmine Chirouze, domiciliée à Albon au quartier Le Pendeü, pour le portage du repas à domicile. Il indique que devant l'urgence de la demande il a été dans l'obligation de fixer le tarif du portage sans attendre la réunion du Conseil. Il lui demande d'approuver ce tarif fixé en tenant compte des frais de personnel et des frais kilométriques. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le tarif du portage au lieu-dit Le Pendeü à Albon d'Ardèche pour 4.40 €. Sur la demande de la Trésorerie de St Pierreville, les tarifs du portage doivent être regroupés sur la même délibération. Le Conseil municipal rappelle donc les tarifs applicables:

- **Sur la commune de Marcols les Eaux**
 - Jusqu'à 1000 mètres inclus : 2.93 € / repas
 - Plus de 1000 mètres : 3.18 € / repas
 - Portage de la Cantine des écoles : 1.52 €
- **Sur la commune de St Genest Lachamp au Bois Soubeyrand (convention par délibération du 15/09/2005)**
 - 4.44 € / repas
- **Sur la commune de Mézilhac le village**
 - 11.50 € / repas
- **Sur la commune d'Albon**
 - le village : 3.50 € / repas
 - le Pendeü : 4.40 € / repas

Aides pour le maintien du commerce local

Le 21 septembre 2010, Mr le Maire rappelle la lettre du mois de mai 2010 de Mme et Mr Mouginot qui sollicitaient la grâce de leur loyer d'habitation et ce dans le cadre de difficultés financières du commerce "Le Petit Marcolais.

Ils avaient adressé également un courrier à la Communauté de communes des Châtaigniers pour le loyer du commerce. Il avait été demandé aux gérants un audit et par la suite, au vu de cet audit, la Communauté de communes leur a accordé une remise sur le loyer du commerce. Mr le Maire propose :

- de ne pas modifier le montant du loyer d'habitation ;
- de diminuer de moitié le montant de location du local loué aux gérants pour entreposer leurs marchandises ;
- pour le local précité la gratuité :
 - des abonnements eau / assainissement ;
 - de la location du compteur d'eau

ce qui représenterait sur un an, environ 1000 € d'économies pour les gérants.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal à la majorité, et compte tenu des restrictions budgétaires, décide des mesures suivantes afin de venir en aide aux gérants du multiservice et de maintenir le commerce local :

- de ne pas modifier le montant du loyer d'habitation
- de diminuer de 30 € par mois le montant de location (hors charges) du local loué aux gérants pour entreposer leurs marchandises
- pour le local précité la gratuité :
 - des abonnements eau / assainissement ;
 - la location du compteur d'eau (la consommation restant à la charge de Mme et Mr Mouginot).

Ces mesures représentent une économie pour la trésorerie du commerce d'environ 500 € pour un an.

Le Conseil municipal indique que ces mesures seront applicables pour un an à partir du 1^{er} janvier 2011. Il rappelle également qu'une aide a déjà été accordée par délibération du 19 novembre 2009 (gratuité de l'abonnement du chauffage pendant trois ans) représentant 410 € par an.

Modification du renouvellement d'un contrat aidé

Le 20 septembre 2010, Mr le Maire rappelle que lors de la réunion du 22 juillet il avait été décidé de renouvelé le contrat aidé de Mr Didier Martin qui se termine le 30 septembre 2010 et ce pour 35 h avec une aide de 95 % sur 30 h.

Or le montant des aides a été modifié fin juillet et maintenant l'aide est seulement de 90 % sur 24 h.

Au vu des restrictions budgétaires, Mr le Maire propose que le contrat soit renouvelé mais pour une durée hebdomadaire de 30 h. Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, considérant que la commune ne peut pas prendre à sa charge 16 h non aidées, demande le renouvellement du contrat aidé de Didier Martin pour 30 h durant 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2010. Il a pris note que l'aide de l'Etat porterait uniquement sur 24 h. Il décide que vu le travail effectué par Mr Martin tant au niveau de l'AEP/Assainissement qu'au niveau de la gestion de la chaufferie bois le coût des 6 heures hebdomadaires non aidées seraient pris en charge en partie par ces deux budgets.

Mr le Maire est chargé des démarches auprès de Pôle Emploi et autorisé à signer tous documents relatifs à cet emploi ainsi que le contrat de travail.

Subvention pour la classe de découverte

Le 20 octobre 2010, Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'un séjour en classe de découvertes est programmé par l'équipe pédagogique des classes de l'école de La Gluèyre et se déroulera dans le Vercors au Centre « le Piroulet » du 17 au 21 janvier 2010 soit 4 nuitées. Il indique que le projet ne pourra être retenu que si l'aide de la Mairie est égale ou supérieure à la participation du Département soit au minimum 11 € par nuitée et par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer une subvention, pour les classes de découverte organisées par le SIVU de la Gluèyre, de 11 € par nuitée et par élève domicilié sur la commune. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal de 2011 et seront versés, à l'issue du séjour, sur présentation d'un état de présence établi par le Directeur de l'école, à l'association des élèves et anciens élèves de l'école publique « amicale laïque ».

Renouvellement d'un contrat à durée déterminé

Le 20 octobre 2010, Mr le Maire indique que le contrat de travail à durée déterminée de Bruno Vergnes se termine le 30 novembre 2010. Il rappelle qu'il est chargé notamment du portage du repas à domicile et de seconder le préposé aux travaux titulaire. L'emploi a été créé en septembre 2007 pour une durée hebdomadaire de 15 h.

Considérant les besoins du service, et notamment la nécessité de continuer le portage du repas à domicile, Mr le Maire propose de renouveler le contrat et demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mr le maire à procéder au renouvellement du contrat de travail de Mr Bruno Vergnes, en tant qu'agent technique de 2^e classe selon les conditions énoncées dans la délibération du 14 septembre 2007, et ce pour une durée de un an.

Réajustement des tarifs de location pour la salle des fêtes du Gourjatoux

Le 18 novembre 2010, Le réagencement de la buvette à la salle des fêtes du Gourjatoux, justifie une hausse de son prix de location, c'est pourquoi, Mr le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, celui-ci adopte les tarifs suivants :

| Tarifs de location de la salle des fêtes du Gourjatoux | |
|--|------|
| Particuliers | 170€ |
| Associations locales | 65€ |
| Associations extérieures | 100€ |
| Cautions | 250€ |

Abattement fiscal en faveur des personnes handicapées

Le 18 novembre 2010, Mr le Maire expose les dispositions du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides. Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes mentionnées dans le code de la sécurité et de l'action sociale:

- être titulaire de l'allocation supplémentaire
- être titulaire de l'allocation aux adultes
- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de la vie
- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée
- occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus

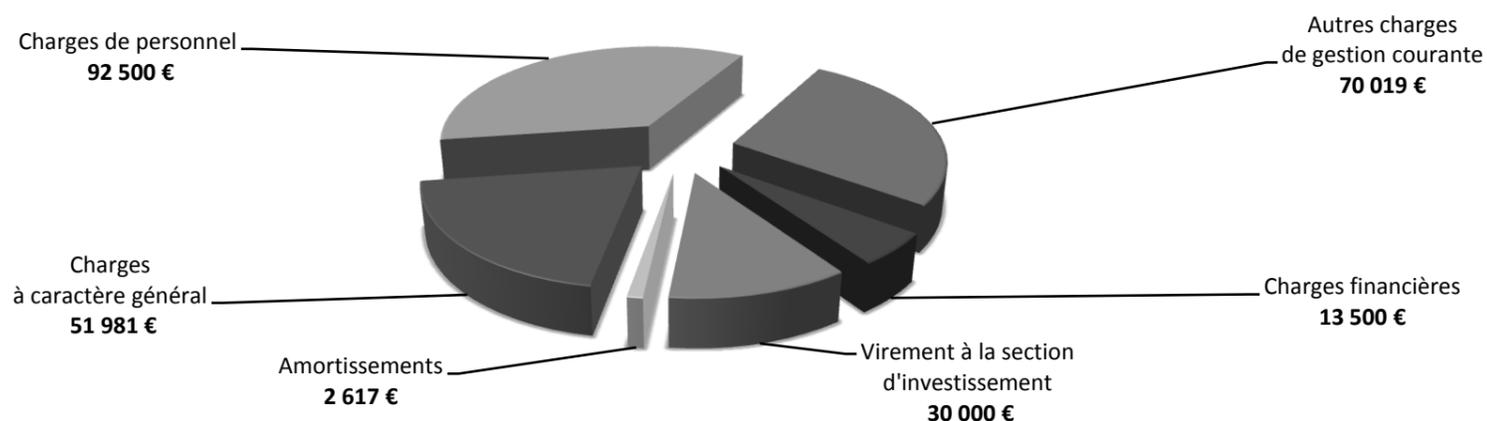
Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées plus haut.

Des familles pouvant bénéficier de cet avantage sur la commune et ayant été sollicité par l'une d'elles, Mr le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette possibilité.

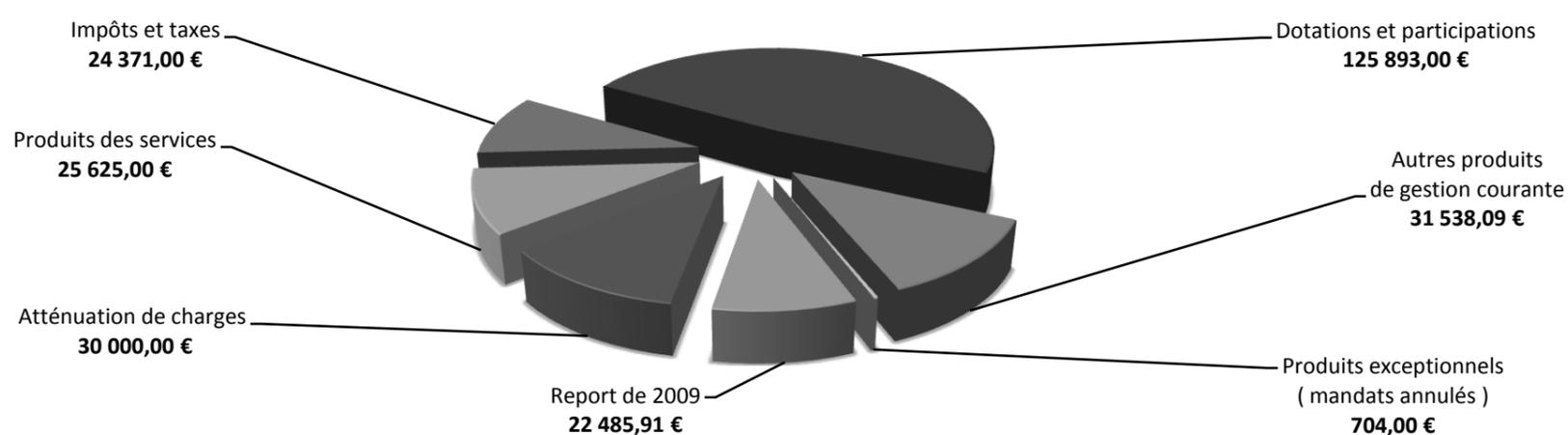
Après en avoir délibéré, celui-ci décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides, et charge Mr le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Prévision du budget général pour 2010 en section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 260 617 €

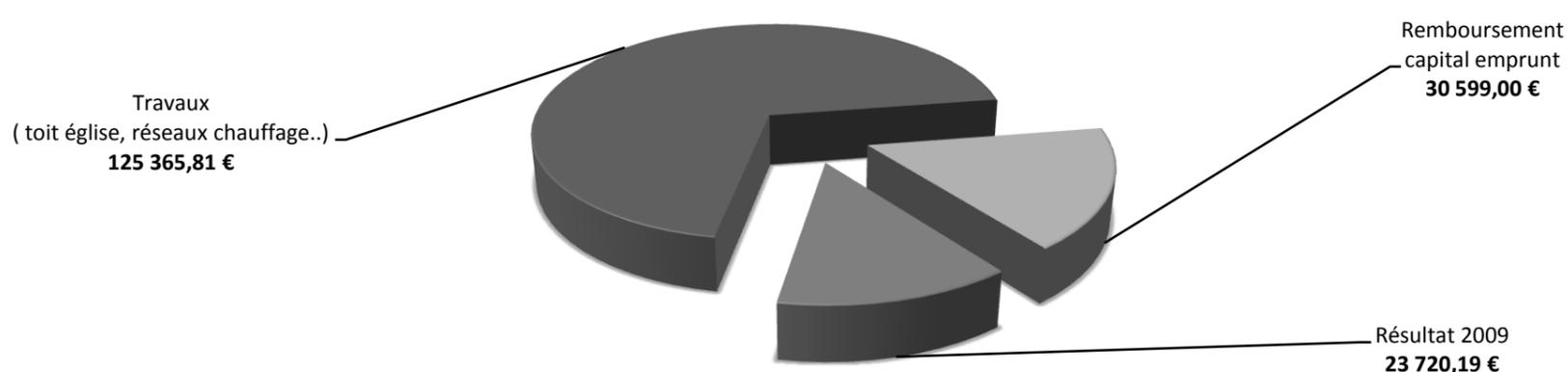


Recettes de fonctionnement : 260 617 €

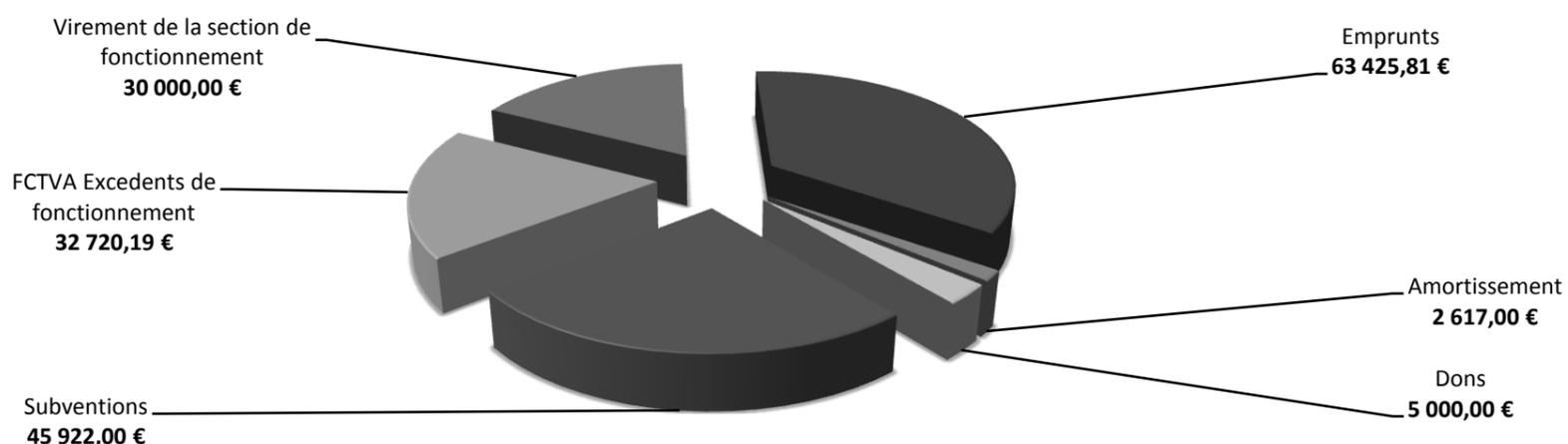


Prévision du budget général pour 2010 en section investissement

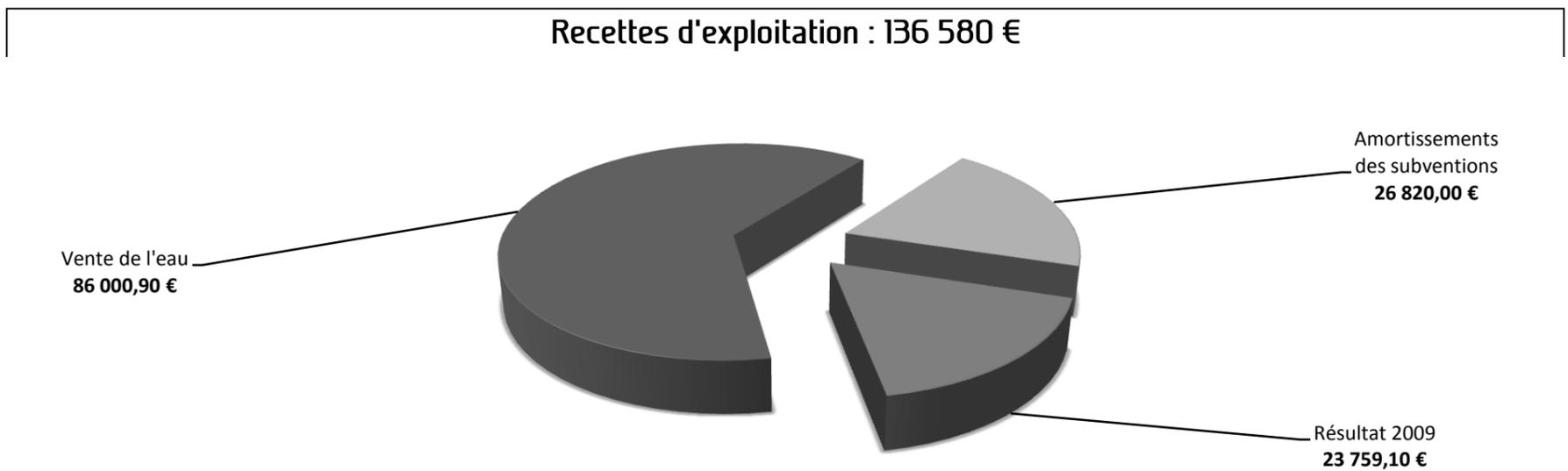
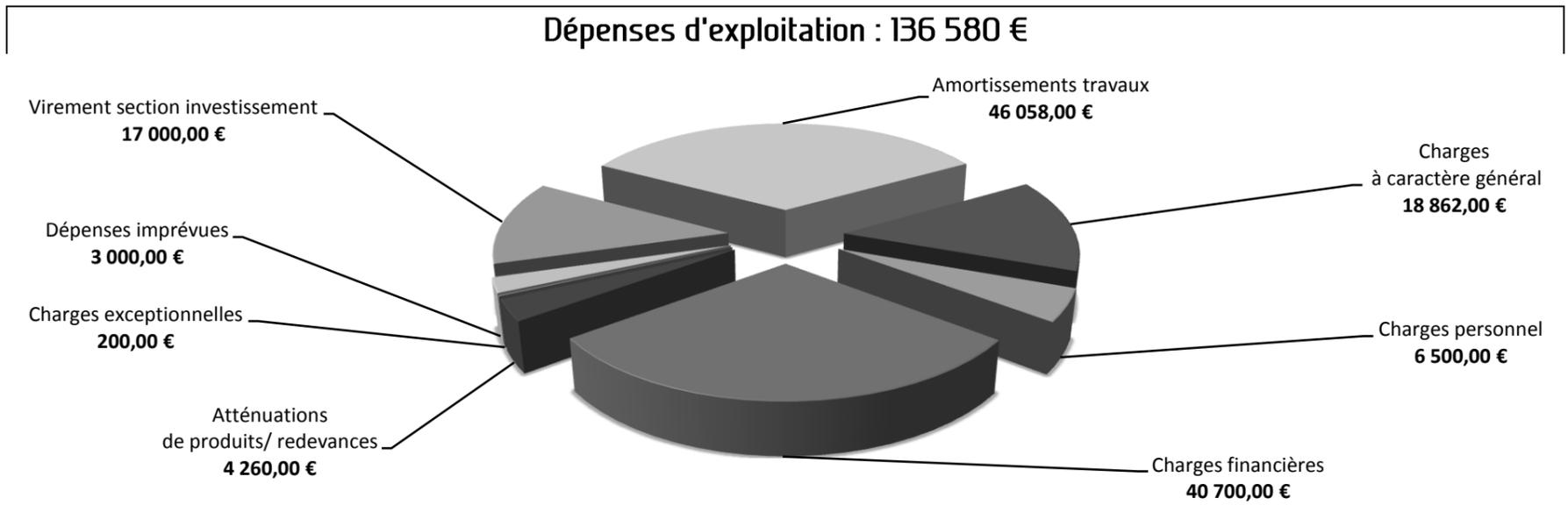
Dépenses d'investissement : 179 685 €



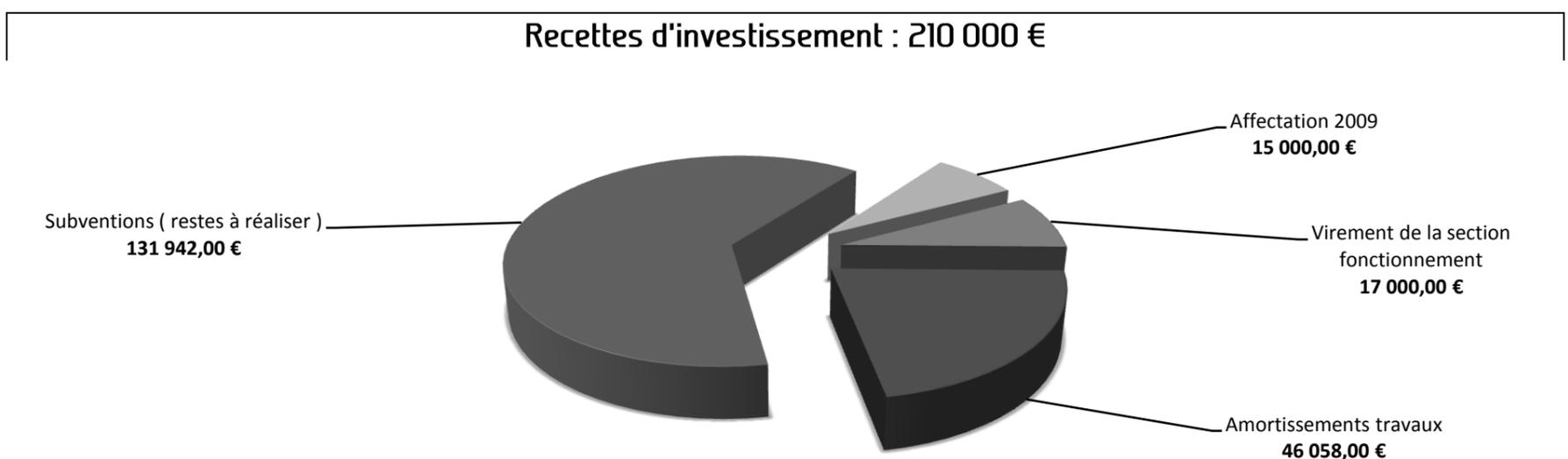
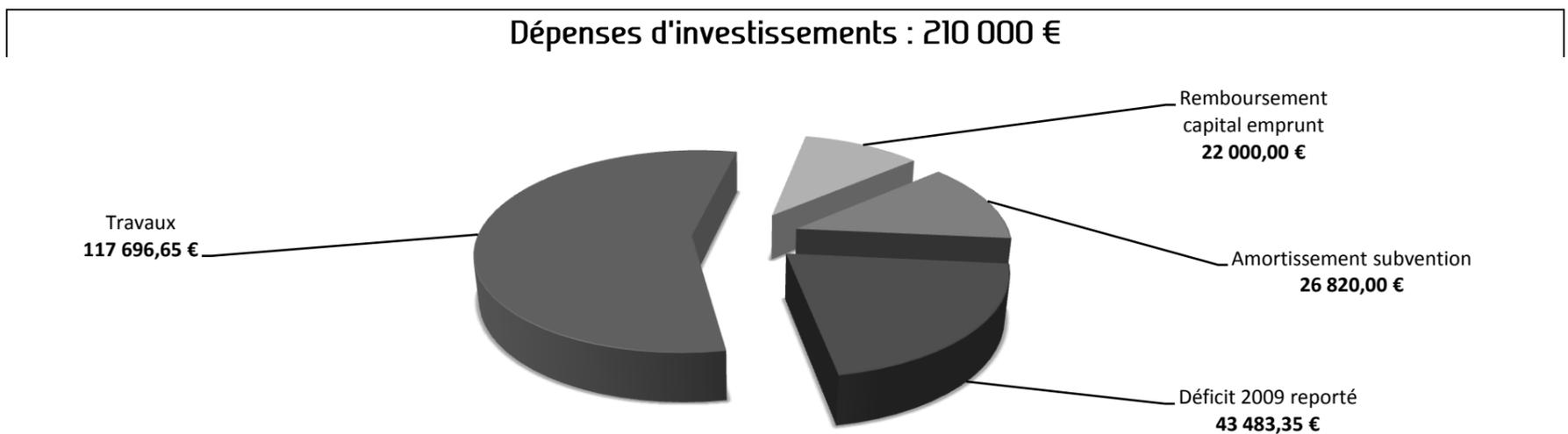
Recettes d'investissement : 179 685 €



Prévision du budget eau/assainissement pour 2010 en section d'exploitation

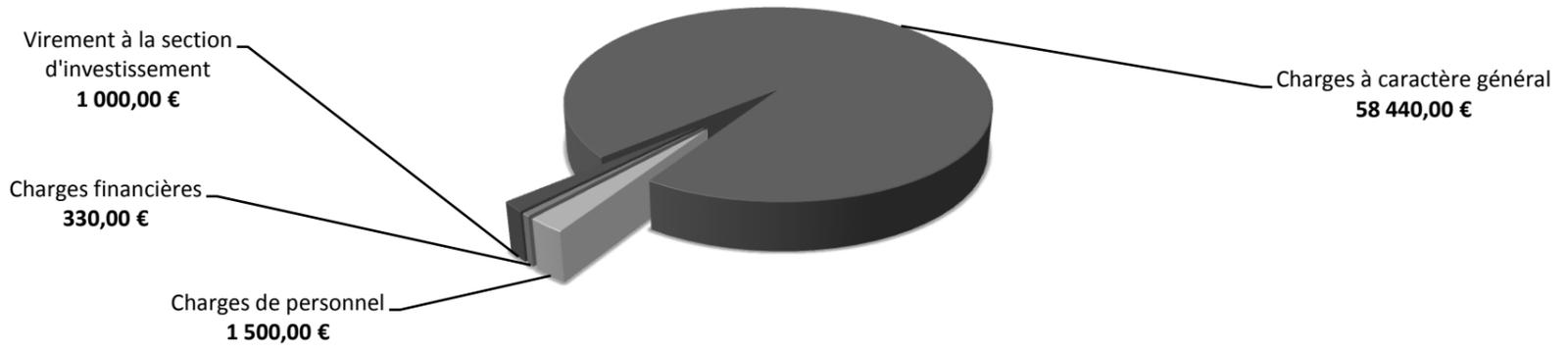


Prévision du budget eau/assainissement pour 2010 en section d'investissement

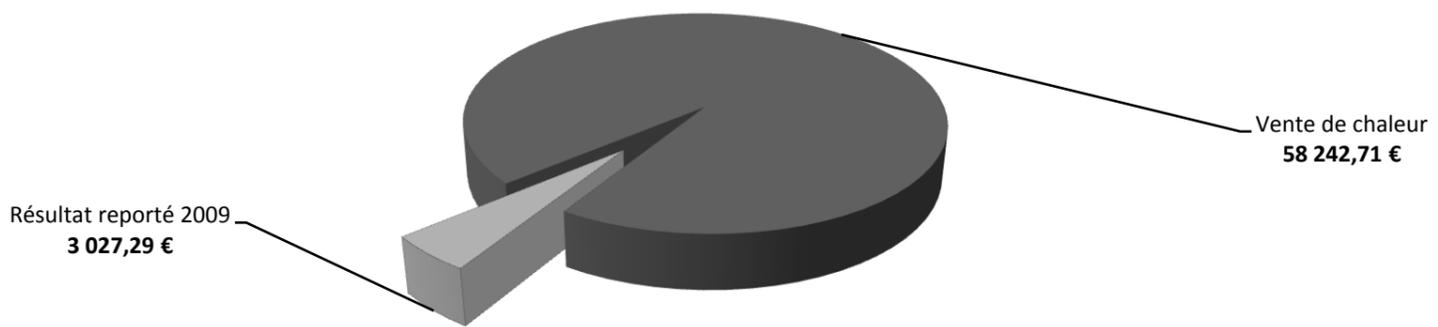


Prévision du budget de la chaufferie pour 2010 en section d'exploitation

Dépenses d'exploitation : 61 270 €



Recettes d'exploitation : 61 270 €

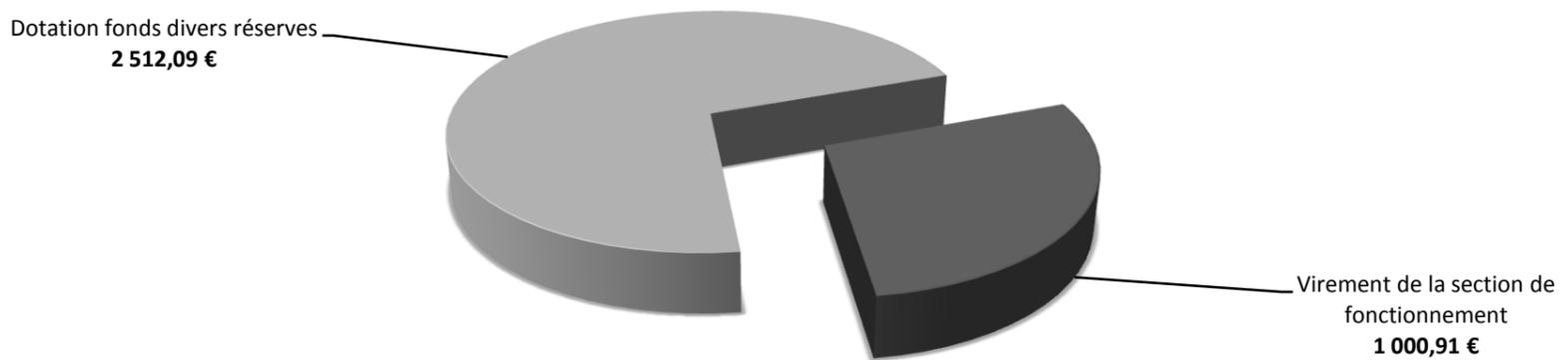


Prévision du budget de la chaufferie pour 2010 en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 3 513 €

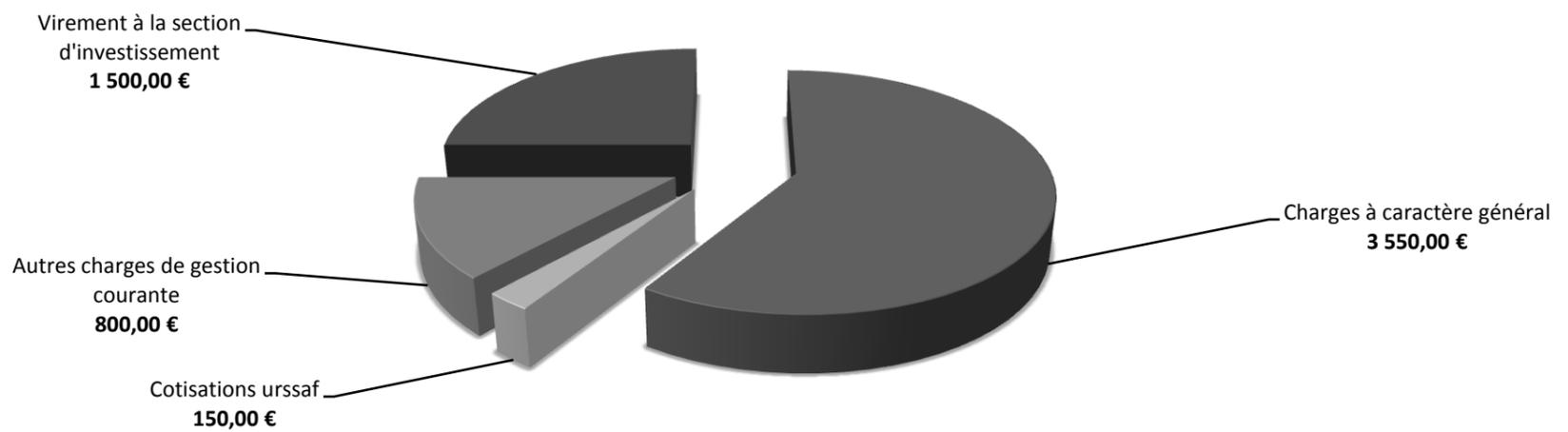


Recettes d'investissement : 3 513 €



Prévision budgétaire du C.C.A.S. pour 2010 en section d'exploitation

Dépenses de fonctionnement : 6 000 €



Recettes de fonctionnement : 6 000 €



Prévision budgétaire du C.C.A.S. pour 2010 en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 1 900 €



Recettes d'investissement : 1 900 €

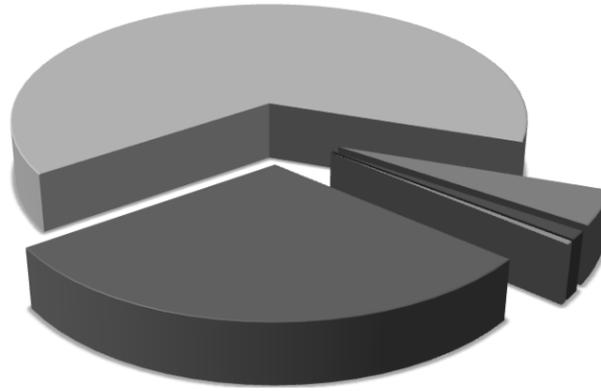


Prévision budgétaire du S.I.V.U. Ecole de la Gluère pour 2010 en section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 93 740 €

Charges de personnel
et frais assimilés
60 875,00 €

Charges à caractère général
27 389,00 €



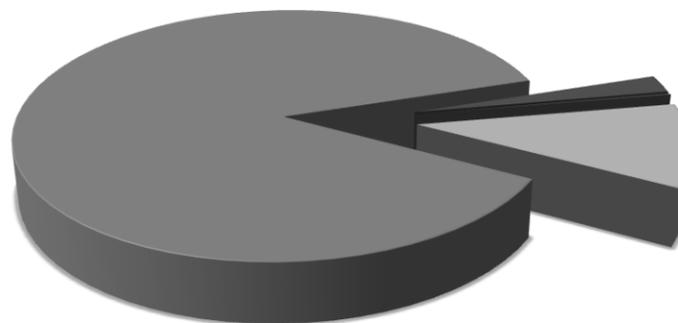
Autres charges
de gestion courante
4 050,00 €

Charges financières
1 021,00 €

Dépenses imprévues
405,00 €

Recettes de fonctionnement : 93 740 €

Dotations, subventions et
participations
78 916,04 €



Produits exceptionnels
2 000,00 €

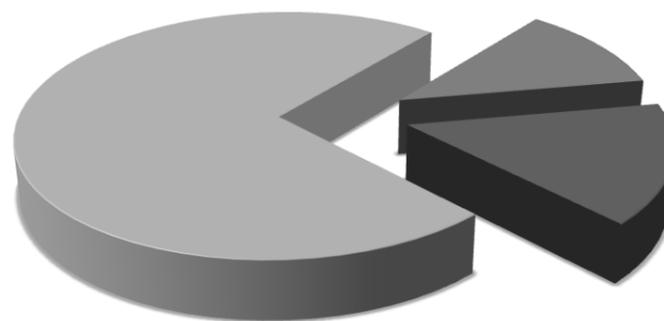
Atténuation de charges
100,00 €

Produits des services, du
domaine et ventes diverses
9 484,00 €

Prévision budgétaire du S.I.V.U. Ecole de la Gluère pour 2010 en section d'investissement

Dépenses d'investissement : 21 715 €

Immobilisations en cours
15 851,68 €



Dépenses imprévues
2 498,32 €

Remboursement d'emprunts
3 365,00 €

Recettes d'investissement : 9 554,68 €

Subventions d'investissement
6 335,00 €



Dotation, fonds divers
et réserves
3 219,68 €

L'année 2010 à l'école de la Gluère

Dans la classe, cette année, nous sommes seize sans compter les deux enseignants et la cantinière.

Il n'y a plus de CE.1, ils sont à Albon. À Marcols, nous sommes 5 CE.2, 6 CM.1 et 5 CM.2 :

- Les CE.2 s'appellent Marion Williot, Noémie Bassi, Damien Isard, Thomas Blachier et Baptiste Faure.
- Comme CM.1, nous avons Alison Riou, Théo Cruché, Mathieu Bonnet, Romane Vieux, Nadège Blache et Baptiste Mouginot.
- Les élèves de CM.2 se nomment Laëticia Maure, Margot Faure, Camille Chanal, Mathieu Blache et Chloé Williot.

L'enseignant, Maxime Blache, a pour aide Christine Ribes. Florence Dumais a la charge de nous surveiller pendant la garderie et elle s'occupe de la cantine. À l'école, nous avons 12 ordinateurs portables sur lesquels nous tapons des articles comme celui-ci, des travaux et des recherches internet. Nous avons aussi un tableau blanc interactif (TBI). Nous avons aussi 5 ordinateurs fixes qui ne servent à personne depuis que nous avons les nouveaux sauf à Maxime, mais il n'en utilise qu'un seul. Nous mettons nos ordinateurs dans une armoire fermée à clef. Nous avons une télévision pour passer des films (souvent des documentaires).

Depuis peu, notre chauffage provient de la nouvelle chaudière de Marcols Les Eaux.

La garderie commence à partir de 16h30 et finit à 17h10.

N'hésitez pas à mettre vos enfants à l'école de Marcols, elle est trop bien et on apprend bien !!



L'année 2010 à la maison de retraite

Comme vous l'avez sans doute remarqué, les travaux de restructuration de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Camous Salomon » ont commencé début novembre 2010.

Ces travaux doivent durer 24 mois, auxquels il faudra rajouter deux à trois mois de démolition des anciens bâtiments et l'aménagement du parc, créé à la place.

Le coût des travaux est de 11 500 000€, ce qui est tout à fait dans la moyenne des coûts constatés ailleurs (exemple : restructuration de l'EHPAD de ST Privas : 11 300 000€ pour 88 lits). Il faut remarquer que la plupart des entreprises qui ont été retenues pour cet important marché sont des entreprises locales (Le Cheylard, Vernoux, Privas, Aubenas...).

L'établissement a obtenu une subvention du Conseil général de l'Ardèche (1 226 730€) et de la CNSA (892 000€). Nous sommes dans l'attente de prêts sans intérêt et de subventions de la CRAM et des caisses de retraite complémentaire. Nous avons aussi obtenu un prêt locatif aidé de 6 000 000€, qui permet de bénéficier d'un taux très bas (indexé sur le taux de rémunération du Livret A), de la TVA à 5.5% au lieu de 19.6% et, pour les futurs résidents, de l'APL (aide mensuelle versée par la CAF ou la MSA, d'un montant plus avantageux que l'allocation logement, à laquelle ils ont droit actuellement).

L'établissement autofinance aussi une partie des travaux, à hauteur de 800 000€, ce qui est assez exceptionnel. Cet autofinancement a été rendu possible en particulier par des legs. Je rends hommage ici une nouvelle fois à la mémoire de ces généreux donateurs : M. Guy-Jean Vialle, Mme Rosa Guiron et Mme Marie-Louise Volle, ancienne résidente.

N'oublions pas bien entendu Mme Camous Salomon à l'origine de la construction du premier bâtiment sans lequel nous ne parlerions même pas aujourd'hui de restructuration.

Ce projet était devenu indispensable du fait de la vétusté des locaux (1935 et 1978 pour les plus anciens) et de leur inadéquation aux besoins actuels des résidents. Je rappellerai les principaux points faibles :

- 40% de chambres à 2 lits.
- Des chambres à 1 lit minuscules (11m²).
- Pas de douche individuelle dans les chambres.
- Absence de locaux de rangement dans les services (pour le linge, les protections anatomiques, le matériel de nettoyage et de manutention, etc...).
- Insuffisance de locaux communs (salons, salle d'animation, salle Kiné...).
- Absence d'unité sécurisée pour prendre en charge les personnes atteintes de troubles graves du comportement (maladie d'Alzheimer et troubles apparentés).
- Vétusté générale : sols, toiture, installations sanitaires, isolation, etc., tout était à refaire.

Au fil des ans, les exigences légitimes des résidents quant à un certain confort et au respect de leur intimité sont apparues et il est certain que dans quelques années, plus personne ne voudra passer les dernières années de sa vie dans une chambre à deux lits, avec un voisin qu'il n'a évidemment pas choisi, dans une chambre minuscule, avec vue sur un mur (et les conteneurs poubelles...), trop petite pour être personnalisée, ou sans douche individuelle. On pourrait aussi évoquer les problèmes d'hygiène et de contamination qui se posent dans les chambres à deux lits, ou les difficultés pour le personnel de travailler dans des locaux exigües... On peut rappeler que lorsque le bâtiment le plus récent a ouvert, en mars 1992, aucune douche ni baignoire n'avait été prévue et qu'il y avait donc, en tout et pour tout, que 3 salles de bains pour 113 lits ! Jusqu'à l'année dernière, où nous avons réalisé des douches dans certaines chambres, il n'y avait que 6 salles de bains pour 110 lits...c'est à peine mieux !

Quatre solutions se présentaient alors :

- Envisager la fermeture de l'établissement et son déplacement dans une autre zone géographique, moins isolée que Marcols. J'évoque cette solution, car c'est visiblement celle qu'auraient choisi ceux qui ne croient pas en l'aménagement du territoire, ou qui n'y croient que pour leur propre commune ! L'établissement emploie 85 personnes, la plupart habitant Marcols ou dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Outre qu'on peut se demander ce qu'il resterait de Marcols sans la Maison de Retraite, les procédures de création d'un nouvel établissement sont excessivement lourdes et il n'est absolument pas certain qu'elles auraient abouti. D'autres territoires (la Drôme par exemple) étant beaucoup plus déficitaires en nombre de lits d'hébergement pour personnes âgées que le canton de St Pierreville, on peut imaginer que l'établissement aurait été transféré bien loin... De plus, il aurait fallu financer l'achat de terrains adéquats. Enfin, aucun argument économique ne justifie la fermeture de l'EHPAD de Marcols, qui affiche chaque année un taux d'occupation maximal, des excédents tant en section d'exploitation qu'en investissement, et des effectifs au complet, même en ce qui concerne les personnels les plus qualifiés. Sa réputation est excellente et la qualité du travail qui y est effectué unanimement reconnue. Beaucoup d'établissements mieux placés géographiquement ont de quoi envier ces résultats !

- Restaurer les bâtiments existants, sans création d'un nouveau bâtiment : cette solution a été envisagée, mais la capacité de l'établissement serait tombée à une cinquantaine de lits au lieu de 110 actuellement. Or, on considère qu'en dessous de 80 lits un établissement n'est pas économiquement viable. De plus, les travaux auraient été quand même très importants et leur coût n'aurait été supporté que par 50 résidents au lieu de 103 dans le projet actuel. Autrement dit, même si le coût avait été moitié moindre, l'impact sur le prix de journée aurait été identique à celui généré par le projet retenu. Et il se serait posé la question du reclassement d'une partie du personnel, et du relogement de plus de la moitié des résidents
- Restaurer les bâtiments existants et créer un nouveau bâtiment qui serait venu se greffer sur les premiers. J'ai longuement évoqué cette solution l'an passé dans le journal de la commune. Deux projets architecturaux ont été présentés dans ce sens. Nous avons pu juger des nombreux inconvénients que cela représentait, pour un coût aussi élevé que de construire du neuf, avec en plus des pertes d'exploitation et des désagréments beaucoup plus importants pour les résidents pendant les travaux. Les nombreuses personnes qui ont étudié ces projets et ont émis un avis (membres du Conseil d'Administration, résidents, personnels, familles, ...) les ont à l'unanimité rejetés, devant les nombreux inconvénients qu'ils présentaient. Comme dit le proverbe : « on ne fait pas du neuf avec du vieux »... et, en plus, ça coûte cher !
- Construire un nouveau bâtiment, se raccordant au bâtiment le plus récent (1992), rénover ce dernier, et démolir à la fin des travaux les deux bâtiments les plus anciens, pour aménager à la place un parc et le jardin protégé de l'unité sécurisée. C'est cette solution qui a été choisie, à l'unanimité des nombreuses personnes consultées.

Chacun se demande bien sûr quelle sera l'incidence de ces travaux sur le prix de journée de l'établissement. Il manque certains éléments pour répondre précisément à cette question, en particulier le montant des aides octroyées par les caisses de retraite et la politique du Conseil général en matière tarifaire. En fonction des données actuelles, le prix de journée devrait passer de 41,25€ en 2010 à 54€ en 2013, lors de la mise en service du nouveau bâtiment. A titre de comparaison, le prix de journée moyen en 2010 dans le Département de l'Ardèche était de 49€. Ce prix de journée moyen est appelé à augmenter du fait de l'inflation annuelle et du fait que d'autres établissements sont en cours de rénovation eux-aussi et verront également leurs tarifs croître. On peut donc penser que l'EHPAD de Marcols-les-eaux sera dans la moyenne en 2013, avec des locaux neufs, bien adaptés, et une unité d'hébergement sécurisée, dont les places sont très recherchées.

Je proposerai au mois de mars une soirée d'information sur les travaux ouverte à toutes les personnes souhaitant avoir de plus amples renseignements.

Isabelle Caussignac

Information importante

L'EHPAD de Marcols-les-eaux dispose d'un défibrillateur semi-automatique, que nous mettons à disposition de la population en cas d'urgence médicale. Cet appareil est conçu pour être utilisé (en théorie) par n'importe qui, témoin d'une défaillance cardiaque.

Cependant, je ne saurais que trop vous conseiller de suivre une formation aux premiers secours. Ces formations (Protection et Secours Civique de niveau 1) sont délivrées par les pompiers, par la Protection Civile ou la Croix Rouge. D'une durée de 10 heures, elles sont dispensées le soir ou le week-end pour un coup très modique. Elles incluent systématiquement l'utilisation du défibrillateur semi-automatique.

Nous organisons régulièrement dans l'établissement des formations PSCI (avec les pompiers) et j'envisage d'ouvrir une session à toute personne intéressée (même non employée par l'établissement). Si c'est votre cas, merci de vous faire connaître dès que possible afin de concrétiser ce projet.

Au fil des mois dans l'établissement

Froid de janvier, sorties retardées
Un loto sera proposé,
les animations d'intérieur seront privilégiées.

Mois de février, le plus court de l'année
Des ateliers de théâtre, nous mènerons
Jusqu'aux jours les plus longs.
Le tournoi de belote découvrira les cartes
Malgré le froid persistant.
Les sorties à la piscine nous feront rêver
Aux beaux jours à venir.

Mars tiendra ses promesses
Giboulées et éclaircies
Groupes de paroles et chants
Rythmeront la saison.

Avril, sans se découvrir d'un fil
Du Cheylard au Mézenc,
Se feront les premières sorties.

« Faire ce qu'il te plait », telle est la devise de mai
Nous choisirons les regards posés
Exposerons des yeux au hasard
Qui nous parlent des printemps passés
Parfois ensoleillés, parfois parsemés de blizzard...
En ce mois fleuri
Où tout nous sourit...

Mois de juin, jours incertains...
La journée « Portes ouvertes » sera festive
Chaleureuse, pleine de gaieté
Les Olympiades à Chomérac
se feront sous un temps maussade
La sortie à Ardèche miniature, journée canicule,

Visite sous haute température
Pour la sortie à Vernoux, le ciel sera doux.
La sortie à Ardèche miniature, journée canicule,
Visite sous haute température

Pour la sortie à Vernoux, le ciel sera doux. Juillet août,
période courte aux longs jours
Clôture l'année scolaire tous ensembles à Gourjatoux,
Fêtons cela par une Olympiade
Au revoir les enfants...à l'année prochaine.

Les résidents partiront sur les routes d'Ardèche
De St Martial à la Rochette,
Des Ollières à Chalencon,
De Bourlatier au pont d'Aleyrac,
De Sainte Eulalie à Chirols,
Nous terminerons ces escapades
Au rocher de Don,
Poser notre regard sur ce magnifique paysage.

Septembre nous accordera de belles journées.
Pour terminer l'été, une escapade au bord de mer
Coquillages et crustacées
Le plein d'iode pour une bonne santé.

Octobre au sec, champignons en disette et châtaignes
en abondance
Les résidents en tireront suffisance

Novembre tire sa révérence

Place à décembre pour les fêtes et le recueillement
Les vœux et les serments
Ainsi finit une année bien remplie
Espérant que la suivante en sera ainsi...



L'union Française des anciens combattants et victimes de guerres

Après l'assemblée générale le 23 avril, les cérémonies du 8 mai au Monument aux morts permettent à notre Maire, François Blache, de remettre le diplôme d'honneur des Anciens combattants à André Blachier et Georges Michel. Ensuite, tous les participants sont invités au « Petit Marcolais » pour l'apéritif offert par notre association et la Mairie, avant que nos adhérents ne s'y retrouvent autour d'un repas où un panier de friandises sera remis à notre centenaire Georges Michel.

Le 30 octobre, après un dépôt de gerbe sur la tombe des aviateurs anglais, nous participons à l'inauguration de la place Marie Giraud. Marcols venait d'honorer certes la première femme Maire d'une commune ardéchoise, mais aussi la Résistante qui avait recueilli et caché le seul survivant de ces aviateurs lors du crash de leur avion au rocher de Bourboulas soixante-sept ans plus tôt.

Si le 13 novembre un repas à Pont de Chervil réunissait tous les membres des associations de Saint Pierreville, Albon et Marcols, deux jours auparavant, la commémoration du 11 novembre permettait de nous rappeler lors de l'appel aux morts le lourd tribut que nos campagnes ont payé pour l'obtention de l'Armistice de 1918. À ce sujet, nous joignons un extrait du message de l'UFAC lu aux nombreuses personnes présentes en la circonstance :

De la « grande guerre », bientôt centenaire, il ne nous reste plus aujourd'hui que des sites, des objets, des documents, souvent conservés par les familles, témoins à charge précieux et irremplaçables de l'atrocité de cette sombre période. Leurs présences restituent la brutalité de cette guerre gravée en chacun de nous, car chaque famille a été marquée par cette horrible « boucherie ». Et pourtant de nombreuses voix s'étaient élevées pour dénoncer les conséquences prévisibles de cette tragédie et souhaiter que la paix s'installe durablement...

La lettre du soldat Martin Vaillagou, une lettre parmi tant d'autres, écrite depuis le front le 26 août 1914 à ses enfants nous fait partager sa détresse, mais aussi son espoir que cette guerre soit la « der des der » :

« Mes chers petits, vous travaillerez toujours à maintenir la paix et à éviter à tout prix cette horrible chose qu'est la guerre. Ah ! La guerre, quelle horreur !...Villages incendiés animaux périssant dans les flammes, êtres humains déchiquetés par la mitraille : tout cela est horrible. Jusqu'à présent les hommes n'ont appris qu'à détruire ce qu'ils avaient créé et à se déchirer mutuellement. Travaillez, vous mes enfants, avec acharnement à créer la prospérité et la fraternité de l'univers. Votre père qui, du front de bataille, vous embrasse avec effusion. »

L'UFAC estime que commémorer aujourd'hui l'Armistice de 1918, c'est honorer nos soldats morts pour la France, c'est se souvenir des millions de victimes civiles ou militaires, mais c'est aussi témoigner de la nécessité de construire un monde de paix. Elle considère que seule la négociation est en mesure d'éviter ou de résoudre les conflits et s'oppose à tout recours aux armes.

Elle continuera à agir résolument et avec persévérance pour la paix et à œuvrer en ce sens avec les nouvelles générations.



Le Comité inter-Associations (CIA)

Après une décennie, le Comité Inter Associations (CIA) continue d'œuvrer pour animer le village avec ses manifestations artisanales et culturelles. Pour ce 10^{ème} anniversaire, il a voulu apporter une touche particulière, « *marquer le coup* » comme on dit généralement.

La saison des festivités débute le samedi 31 juillet avec la 21^{ème} édition des jeux inter-villages. Le soir, 230 personnes, tous âges confondus, se retrouvent à la traditionnelle paëlla servie dans les jardins de la salle des associations sur des tables décorées de couleurs lumineuses. Hélas, une trentaine d'imprévoyants n'ont pu, faute d'inscription préalable, partager ce moment de convivialité. Puis le bal permet aux danseurs et danseuses d'apprécier la place de la mairie parée d'un bel et récent enrobage de goudron.

Le dimanche, les visiteurs peuvent profiter des stands d'artisans, de producteurs locaux et de brocanteurs qui nous présentent des produits très divers. La troupe des « Faux semblants » anime l'après-midi avec dynamisme et gaieté.

L'exposition sur les eaux minérales, salle de la mairie, obtient un franc succès. Marcolaises et marcolais ont aimé retrouver des souvenirs du temps passé et découvrir les vertus thérapeutiques des eaux minérales.

Le Comité remercie tous les sponsors, bénévoles et acteurs de cette journée qui ont participé et contribué au succès des animations et au bon déroulement de cette fête.

Le 26 octobre, nous procédons à la « remise des chèques » avec une participation inédite annoncée par la Présidente : « Le Conseil d'administration a décidé que, cette année, la part destinée au CIA irait à la réfection du toit de l'église ».

Ce sont donc trois chèques de 500 € que Dominique Vialle, le trésorier, doit signer : 500 € à la Ligue, 500 € au CCAS et 500 € à la Commune.

Les festivités 2010 s'achèvent le 20 novembre avec le repas dansant où les convives étaient au rendez-vous pour apprécier une copieuse choucroute, et danser au rythme de « Top Musette ». Les bénéfices de cette journée seront reversés au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le stage de yoga au printemps et à l'automne compte 9 personnes inscrites qui suivent les cours régulièrement (le lundi à 17 h et le mardi à 9 h 30). Nous rappelons que cette activité est ouverte à tous, même de façon ponctuelle. Un atelier de yoga du son a été organisé une matinée d'octobre.

Le cap des dix années d'existence franchi, la bonne volonté et l'énergie des bénévoles se manifestent toujours. Merci à cette équipe dynamique pour leur aide, ainsi qu'au Conseil d'administration où règne un climat de solide amitié.

Une très bonne année 2011 à vous tous.

Anne Marie Roudil



Le Club des Bruyères

Comme chaque année depuis bientôt trois ans, j'ai l'honneur de dresser le bilan des activités de notre Club du 3e âge pour le bulletin municipal de notre village Marcols Les Eaux.

Celui-ci compte 45 adhérents. Nous avons eu le plaisir cette année d'accueillir quatre nouvelles personnes, dont deux saint-pierrevillois. Nous nous retrouvons tous les mercredis après-midi entre 14 heures et 18 heures, d'octobre à la mi-juin, à la salle des associations pour passer dans l'amitié et le bien-être quelques heures de détente bien appréciées.

À ce sujet, nous remercions la municipalité de mettre gracieusement à notre disposition ce local bien douillet dans lequel nous oublions le temps d'une partie de cartes, de dames ou de scrabble les tracas du quotidien.

À la mi-temps (16 heures), un « repose méninges » est même traditionnellement offert sous forme de collation !!

Voici, traité en quelques dates, l'ensemble de nos activités pour l'année 2010 :

- Le 20 janvier, l'Assemblée générale s'est terminée par un goûter de Noël servi à tous les participants.
- Le 7 avril, nous avons fêté les 100 ans de notre doyen Georges Michel en présence de ses enfants et de notre maire, François Blache, accompagné de son épouse. Que d'émotions pour Georges qui, depuis 1984, nous accorde une fidélité sans faille!
- Le 28 avril, 34 convives ont pu apprécier, au « Petit Marcolais », le repas organisé certes pour tous les membres des Bruyères, mais plus spécialement à l'intention de ceux qui ne pourraient pas participer au voyage de fin d'année.
- Le 5 juin, nous avons présenté notre Club à Albon lors d'une journée dédiée au « Village associatif » et organisée par Albon et la Communauté de communes des Châtaigniers.
- Le 18 juin, 49 personnes, adhérentes ou non, ont répondu à l'appel de la croisière « Age tendre » sur le Rhône à bord du « Mireio ». Toutes ont pu se réjouir de l'amitié et de la bonne humeur qui régnèrent lors de cette journée.

Merci à tous nos adhérents qui justifient, par leur présence, l'existence de notre Club et, en particulier, Thérèse Aimée, Guy Blachier et Jo Besset qui me secondent efficacement.

Je souhaite à tous une excellente année 2011 et une bonne santé.

Georgette Saby



Moulins & moulinares

Cette année a été une année importante pour notre association et elle a été marquée par plusieurs temps forts.

Les travaux entrepris dans le cadre du « Pôle d'excellence rurale » avec la communauté de communes des Châtaigniers ont été réalisés en majeure partie fin 2009. Ce printemps il ne restait plus que quelques petites finitions pour concrétiser et récompenser les efforts de plusieurs années. Chacun a pu visiter les lieux rénovés à l'occasion de la « journée portes ouvertes » du 19 juin, avant l'inauguration officielle du 24 septembre et la traditionnelle coupure du ruban tricolore.

Entre temps, en mai, s'était déroulé le tournage de scènes du film « Marie-Louise, une histoire du moulinage » que nous annonçons dans le précédent bulletin municipal.

Ce tournage a mis beaucoup d'animations sur la place Marie Giraud et chacun a pu l'observer. Le film devrait sortir au printemps 2011. Nous l'attendons tous avec impatience.

Le moulinage a été ouvert au public comme l'an dernier en juillet et août deux après-midi par semaine pour des visites guidées avec beaucoup de passion par Mme Fryder.

Le 21 septembre, la traditionnelle « journée du moulinage » a confirmé l'intérêt que lui porte le public qui est toujours nombreux et captivé par la visite des lieux et la conférence qui clôture la manifestation.

Enfin, le 30 octobre, un hommage a été rendu à Marie Giraud dont le nom a été donné à la place devant le moulinage. C'est grâce à elle que nous pouvons faire visiter au public le moulinage de La Neuve car elle s'est toujours opposée au démontage des machines. Nous lui en sommes d'autant plus reconnaissants cette année qui marque le 150^e anniversaire de sa construction par son grand-père Hercule Giraud.

Si vous voulez être tenus au courant tout au long de l'année de nos actions et manifestations vous pouvez adhérer à l'association ou vous connecter à notre site internet moulinages.fr, qui a été entièrement refondu en octobre.

François Fehrenbach



Le Comité paroissial

Depuis toujours, notre Comité établit un programme d'animations qui tient compte bien sûr des habitants du village ou du canton mais aussi des « touristes » qui viennent renforcer en diverses périodes notre population.

Notre action semble parfois minime par rapport à celle d'autres associations mais l'activité religieuse au sein de notre communauté où les malades et les pensionnaires de la maison de retraite occupent une place entière, demeure intense. A ce sujet, nous nous réjouissons que la Mairie ait multiplié les actions (collecte, déjeuners dansants, etc.) devant l'urgence de la réfection complète du toit de notre église. Sinon nous risquions, à brève échéance, de perdre un lieu privilégié de prières pour nos messes, nos enterrements, nos baptêmes ou nos mariages sans compter la disparition d'un bâtiment qui a toujours rythmé, ne serait-ce qu'au son de ses cloches, la vie de notre village. Pour compléter sa remise en état, la Paroisse va subvenir au remplacement de son chauffage défaillant : « mens sana in domo sano ».

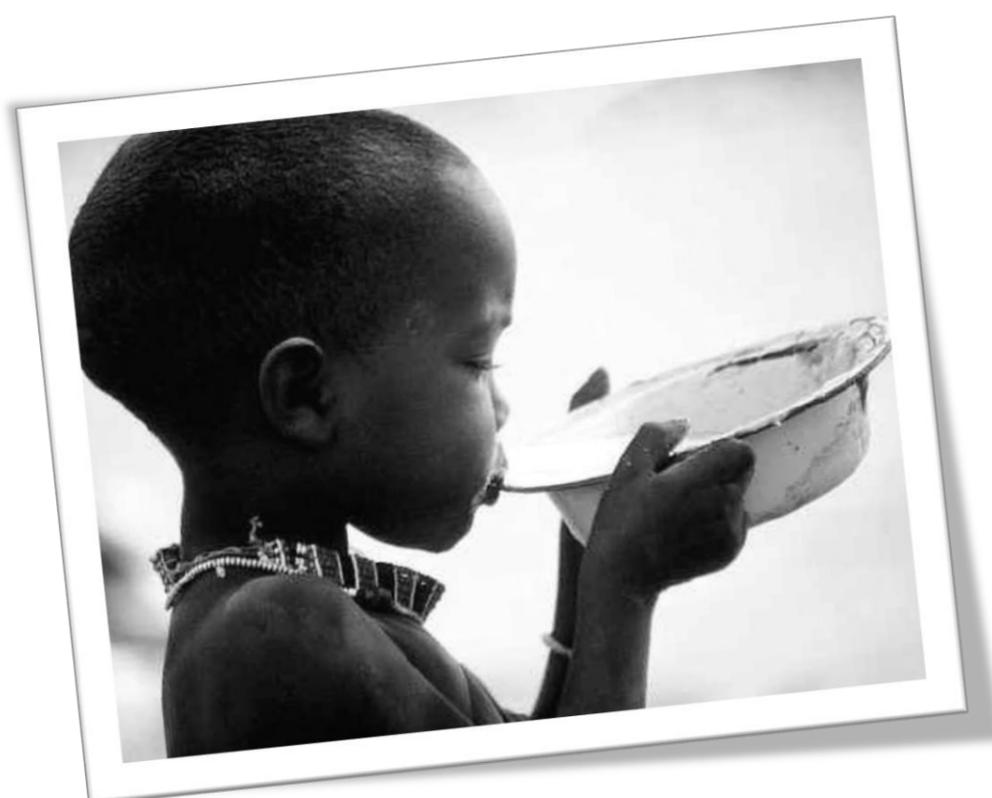
Le 15 août reste le temps fort de notre calendrier. Cette année a été marquée par quelques innovations. La messe, célébrée pour la première fois depuis longtemps à l'église, fut suivie de la vente de gâteaux sur la place de la Mairie où l'on avait installé la buvette. Elle fut le point de ralliement pour tous les participants du concours de pétanque qui utilisèrent, dès 15h00, toutes les parties planes du village pour exercer leurs talents. Grâce à la bonne volonté de tous, nous pouvons parler d'un bilan assez satisfaisant, et nous comptons à l'avenir renouveler cette expérience en y apportant les améliorations adéquates.

Je vous annonce aussi la tenue de notre prochain tournoi de coinche qui se déroulera, comme chaque année, en février à la salle de Gourjatoux.

Je voudrais conclure ce bilan 2010, plutôt positif, par cette prière d'un enfant du catéchisme :

« Nous te prions, Dieu, pour ceux qui vivent dans des pays où règnent la famine et la misère. Pour moi, je ne peux que te remercier pour tout ce que tu me donnes. Mais j'ai un problème : je suis trop gourmand et je ne peux pas m'empêcher de manger du chocolat et des sucreries, même qu'ils me donnent des boutons ! Apprends-moi à partager ! Dans un pays, j'ai vu à la télé une mère qui tenait au creux de sa main toute la nourriture du lendemain et elle se demandait comment elle allait pouvoir nourrir ainsi ses enfants. Je trouve que nous pensons plus à nous qu'aux autres et ne voyons que nos petites histoires. Certains ont à manger mais ne peuvent pas manger et d'autres pourraient manger mais n'ont rien à manger ».

Toute l'équipe du Comité vous souhaite une bonne année 2011. A l'an què vin
Jacqueline Vialle



Le Comité des fêtes

Le 23 octobre dernier, les membres du Comité se retrouvaient pour le traditionnel bilan de fin de saison. Ce dernier s'avère plutôt positif, que ce soit du point de vue des finances ou du point de vue de la satisfaction exprimée par les participants aux différentes manifestations proposées.

Une "mention spéciale" est attribuée aux jeux inter villages qui, loin de lasser, emportent plutôt un succès grandissant. De mémoire d'organisateur, cela faisait longtemps qu'autant d'équipes ne s'étaient pas affrontées. C'est même presque frustrant de devoir refuser plusieurs équipes alors que l'on aimerait faire participer tout le monde mais cela deviendrait vite trop lourd à gérer. D'autant plus que les nouveaux venus, satisfaits d'avoir passé un bon moment de rigolade, en redemandèrent et partirent avec un petit : « à l'année prochaine... ». Tout cela est bien encourageant, tout comme l'est la participation financière de nos artisans et commerçants locaux qui nous démontrent leur intérêt pour cet événement et à qui le Comité doit un grand merci.

La mention "passable" reviendra en revanche au dernier bal de la saison le 15 août. Tombant cette année un samedi et compte tenu du nombre important de festivités aux alentours ce même week-end, il n'a pas été une réussite financièrement parlant car, côté amusement, tout s'est bien déroulé.

De plus, le Comité ne peut que se satisfaire, pour l'ensemble des manifestations, de l'absence d'incidents (tels ceux de l'année dernière).

Le comité part pour une nouvelle saison avec un bureau désormais composé comme suit :

- Président : Gislain Chareyre ; vice-président: Baptiste Bonnet
- Secrétaire : Gaël Vergnes ; vice-secrétaire : André Enu
- Trésorier : Sabine Vialle ; vice-trésorier : Sébastien Chabal

Sabine Vialle



Le tennis club marcolais

A tous ceux qui ont pris la bonne résolution en cette nouvelle année, de se mettre au sport, ainsi qu'à ses fidèles adhérents, le tennis club propose ses différents tarifs :

- Carte à l'année : 25€ et 18€ pour les moins de 16ans
- Carte quinzaine : tarif unique de 20€
- Location à l'heure : 4€

avec possibilité de pratiquer le basket sur le mini terrain au fond du court.

Bonne année sportive à tous

Sabine Vialle

À la fin de la terminale, les lycéens sont parfois amenés, suivant la branche vers laquelle ils se destinent, à poursuivre leurs études à Grenoble, Lyon, Montpellier, Lille, etc. Les voyages forment la jeunesse surtout quand ils parfont son instruction. Mais lorsque l'accouchement est proche, que le membre est brisé ou que la maladie nous affecte particulièrement, nous préférons logiquement voir les délais de notre acheminement réduits au maximum.

Aujourd'hui nous avons la chance de posséder, avec le Centre Hospitalier (C.H.) de Privas-La Voulte, une structure de proximité de qualité qui répond, dans la plupart des cas, aux exigences de notre état de santé. Ayons donc le réflexe C.H. Privas-La Voulte et soutenons la démarche de son Directeur qui vous présente une variété de prestations proposées par son établissement parfois inconnu de la population. À l'heure où l'existence de ce genre de structure est menacée, votre survie peut dépendre de la sienne.

La médecine et les spécialités médicales

Le C.H. de Privas, animé par la volonté de suivre les progrès de la médecine, s'est attaché au recrutement de médecins spécialisés en Urologie, Oncologie, Pneumologie, Cardiologie, Diabétologie, Gastroentérologie, Rhumatologie, Angiologie, Alcoologie, Lutte contre les toxicomanies....

Le C.H Privas - La Voulte Sur Rhône prend en charge les pathologies cancéreuses dans le cadre notamment de la chimiothérapie (04.75.20.21.23). Il a un service de soins palliatifs et dispose d'une équipe mobile de soins palliatifs (médecin, infirmière, psychologue, assistante sociale, bénévoles) qui a une mission d'évaluation des symptômes et d'aide à la prise en charge pour les patients en phase palliative et / ou douloureuse.

La chirurgie et les spécialités chirurgicales

Actuellement sont prises en charge les spécialités suivantes : Urologie, Chirurgie viscérale et vasculaire, Chirurgie orthopédique, Chirurgie gynécologique, Ophtalmologie, ORL.

S'agissant de l'urologie, son service et ses praticiens sont identifiés comme pôle d'excellence concernant la prise en charge des bassins de populations d'Aubenas, Montélimar et Privas.

Les urgences

Service d'accueil médicalisé ouvert 24H/24

La gynécologie obstétrique et la maternité (04.75.20.20.43)

L'équipe pluridisciplinaire est composée de : Gynécologues obstétriciens, Sages - Femmes, Pédiatres vacataires, Intervenants intra-hospitaliers assurant le suivi pré et post-natal.

Une permanence de planning familial est également assurée dans le service en lien avec l'assistante sociale.

Vous pouvez aussi bénéficier des séances de préparation à l'accouchement.

Un service d'endoscopies et de consultations

Ouvert aux technologies de pointe, disposant d'un équipement médico- technique performant, il s'inscrit dans une perspective de progrès et d'innovation.

Il prend en charge les investigations relevant des spécialités suivantes : Urologie (04.75.20.20.53), Cardiologie (04.75.20.20.63), Gastro-entérologie (04.75.20.20.73), Ophtalmologie (chirurgie de la cataracte) (04.75.20.23.28), Pneumologie (04.75.20.20.63), Rhumatologie (04.75.20.21.66) O.R.L (04.75.20.23.97)....

Un service imagerie médicale (04.75.20.21.43)

Angiographies numérisées, Echographies avec Doppler, Mammographies, Radiologie conventionnelle, Scanners, Ostéodensitométrie

Un centre médico-sportif (04.75.20.11.66)

Il assure les visites médicales nécessaires à l'obtention ou au renouvellement des licences sportives.

Un laboratoire polyvalent (04.75.20.11.53)

Ouvert au public 6 jours/7 (sauf les dimanches et jours fériés).

La TNT arrive

Le 14 juin 2011, si vous n'avez pas pris les dispositions nécessaires, ce jour-là l'écran de votre téléviseur analogique restera désespérément noir. Vous aurez beau toucher tous les boutons, rien n'y fera. Alors voici quelques explications et quelques conseils. En généralisant la télévision numérique terrestre (TNT), la France ne fait que respecter une décision européenne qui prévoit que, fin 2012, tous les pays devront passer à ce système d'exploitation des ondes hertziennes à la surface de la Terre. Elle repose sur les mêmes principes de base qu'auparavant avec les émetteurs, les relais, les récepteurs, mais la numérisation permettra principalement de libérer cet espace hertzien complètement saturé. En effet, si chaque chaîne de la télévision analogique occupe aujourd'hui une fréquence, grâce au numérique, une seule d'entre elles permettra de faire passer jusqu'à huit chaînes (et même dix-huit en théorie). Accessoirement, elle vous permettra de bénéficier, en plus des six chaînes traditionnelles (TF1, France 2, France 3, Arte/France 5, canal+, M6), de 12 chaînes privées, mais gratuites, à savoir :

- une chaîne parlementaire : LCP ;
- une chaîne enfant : Gulli ;
- des chaînes infos : I Télévision ; BFMTV ;
- une chaîne musicale « ados » : NRJ 12 ;
- le dégroupement de France 5 et d'Arte ;
- des chaînes plus généralistes : Direct 8 ; France 4 ; NT1 ; W9 ; TMC ; Direct Star, auxquelles pourront s'ajouter des chaînes locales ou régionales.

Le client semblerait, à première vue, le grand gagnant de l'histoire. Pas si sûr ! D'une part, l'espace hertzien laissé libre pourra être ainsi réutilisé et très certainement commercialisé. D'autre part, ces nouvelles chaînes ne sont pas toujours de très bonne qualité. Et, à part « zapper » ou revoir les sempiternelles séries complètement désuètes et les films « à trois sous », elles ne nous permettent guère de nous cultiver sauf, bien sûr, dans le domaine de la publicité ! De plus, si lors d'une première réunion d'information, en septembre 2009, une indemnisation était prévue pour tous ceux qui auraient à « investir » dans ce changement, quinze mois plus tard elle est soumise à des conditions plus ou moins restrictives. Ainsi, pour les marcolais dont l'antenne est actuellement orientée sur le futur « ex relais » de Mauras et qui devront inévitablement s'équiper d'une parabole (coût de l'opération : minimum 400 euro), une aide de 250 euro leur était consentie. Aujourd'hui, elle demeure inchangée, mais elle est attribuée aux seules résidences principales. Pour toutes les antennes orientées sur le relais de la Graveyre, leurs propriétaires devront : soit acquérir un téléviseur équipé pour la TNT (tous ceux vendus depuis mars 2008 le sont), soit choisir un prestataire tel CANAL+, CANAL SAT... soit s'équiper d'un adaptateur d'une valeur maximale de 50 euro. Là encore, l'aide prévue de 25 euro reste identique, mais elle devient assujettie à trois conditions : concerner une résidence principale ; les bénéficiaires doivent être exonérés de la redevance télévision ; leur revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser annuellement 8000 euros pour une part (plus éventuellement 1500 euro par demi-part supplémentaire à concurrence de quatre). À titre d'exemple, ceux qui touchent le SMIC (1073 euro nets pour 35 heures au 01 janvier 2011) ne pourront normalement pas en bénéficier ! Enfin, mais dans très peu de cas (la plupart sont compatibles avec le captage du numérique), pour ceux qui auraient à changer leur antenne râteau, une aide de 120 euro leur était alors accordée. Elle s'adresse désormais seulement aux personnes habitant leur résidence principale, dispensées du paiement de la redevance télévision et dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas cette fois annuellement 20 000 euros (plus 1500 euro par demi-part supplémentaire à concurrence de quatre). On se demande bien quelle personne seule peut avoir un revenu fiscal annuel situé entre 12 000 et 20 000 euro par mois et ne pas payer la redevance télévision ? La seule aide qui ne souffre d'aucune ambiguïté, c'est l'assistance technique gratuite à domicile dont les foyers de plus de 70 ans et/ou souffrants d'un handicap supérieur ou égal à 80% vont pouvoir bénéficier... À condition de passer par l'intermédiaire des techniciens de « tousaunumérique » joignables pour tout rendez-vous au numéro de téléphone : 09 70 81 88 18 au prix d'un appel local du lundi au samedi de 8h à 21h.

Dans tous les cas, comme nous ne sommes pas des techniciens, nous vous conseillons de vous mettre en relation avec le service « tousaunumérique » créé pour la circonstance par le biais de leur site internet « tousaunumerique.fr » et/ou en téléphonant au 09 70 81 88 18 au prix d'un appel local du lundi au samedi de 8h à 21h. Vous devrez alors bien expliquer votre situation pour que votre interlocuteur vous donne la juste marche à suivre. Sachez simplement que, techniquement, elle n'est pas très compliquée, en tout cas beaucoup moins que celle qui vous permettra de percevoir les aides dont nous avons essayé de vous en expliquer les rouages. Il est vrai que 250 ou 120 euro bien sûr, mais surtout 25 euro, cela se mérite !!

Et, si cela peut vous consoler, la radio numérique terrestre (RNT) arrive dans la lancée. Vous serez alors si avertis, si performants que nous n'aurons plus rien à vous expliquer !

Centre médical de Saint Pierreville (rue de l'ancienne gendarmerie)

La commune de Saint Pierreville vous informe qu'un cabinet médical est ouvert quartier Sibleyras (locaux du SSIAD, à côté de la maison de retraite).

Ce local accueille désormais : un ostéopathe ; deux infirmières ; une diététicienne et un audioprothésiste.

Les consultations sont reçues uniquement sur rendez-vous auprès des intervenants dont voici les coordonnées et, éventuellement, les disponibilités :

Infirmières

Bolomey Martine

Ou

Bougy Françoise

04 75 66 60 57

Audioprothésiste

Alla Benjamin

Le lundi de 14h à 18h00

04 75 42 88 34

Ostéopathe

Jarry Renaud

Tous les mardis après-midi de 14h00 à 19h00

06 75 09 75 52

Diététicienne

Beraho Céline

Chaque jeudi, semaines impaires

06 21 44 68 86

09 65 15 62 85

Pour plus de renseignements, veuillez appeler la Mairie de Saint Pierreville au

04 75 66 60 14

Carnet rose

Le 26 janvier 2010

Lionel & Cécile **Vialle** nous ont fait part de la naissance de **Lucas**



Le 22 août 2010

Thierry, Chrystelle & Guyaume **Blachier** nous ont fait part de la naissance de **Lylia**



Le 10 novembre 2010

Philippe **Blache** & Audrey **Eychenne** nous ont fait part de la naissance de leur jumeaux **Enzo & Loan**



Carnet blanc

Le 18 décembre 2010

Claudine, Renée **Guichard** & Jean-Claude **Grebot** se sont mariés devant Mr le Maire

Nécrologie

Le 26 février 2010

Charles, Germain **Chambonnet**

Le 31 août 2010

Mélina **Arnaud** veuve **Peyronnet**